

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 18 novembre 1999, à 19 h 30
Best Western
420, rue Mgr Dubois
Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
RÉSEAU ENVIRONNEMENT:	
HUBERT DEMARD, NATHALIE DRAPEAU, SYLVAIN LARAMÉE	2
PARTI QUÉBÉCOIS D'ARGENTEUIL:	
DENISE BEAUDOIN, BERNADETTE HARISTOY, GEORGES LAPOINTE, DANIEL SARRAZIN	22
REPRISE DE LA SÉANCE.....	41
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE GRENVILLE:	
JOE GILMORE, RICHARD POLISENA	41
VILLE DE SAINT-COLOMBAN:	
ROLAND CHARBONNEAU	50

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames, messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Pour ceux qui ont été aux deux autres rencontres, je vais répéter mon boniment d'entrée, rappelant que la Commission est formée de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest et de moi-même, que le mandat étant confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se déroule en deux temps.

10 Le premier temps, qui a duré du 15 mars à pratiquement jusqu'à la fin d'août et qui a été consacré à l'information, qui a permis aux gens de poser des questions, de s'informer sur l'état du dossier, de ramasser l'ensemble de la documentation existant dans l'appareil gouvernemental, qui a permis aussi à la Commission de tenir onze journées thématiques sur
15 différents aspects du thème que nous abordons.

 Et maintenant, nous sommes à la deuxième partie de l'audience, audience qui est consacrée maintenant à la réception de mémoires. Donc, vous êtes invités, les groupes et les individus, dans le cadre de mémoire, à dire à la Commission ce que vous estimez être essentiel
20 sur la gestion de l'eau, d'aborder les points que vous voulez et d'essayer d'attirer notre attention sur les aspects qui vous semblent indispensables, prioritaires, à vos yeux, pour la mise en place d'une politique cohérente de la gestion de l'eau.

 Quand nous aurons terminé, probablement vers le 7, le 8 décembre, il restera à la
25 Commission à produire un rapport d'ici le 15 mars de l'an 2000.

 Pour que vous puissiez vous retrouver dans l'encadrement de l'audience, je rappelle qu'à l'arrière, il y a deux personnes du Bureau d'audiences qui vous accueillent: aux communications, madame Louise Bourdages; et au secrétariat, madame Anne-Marie Gaulin.
30 La sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; et au soutien technique, des représentants du ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Georges Leclerc et Jean Métivier.

 À la fin de la rencontre, il existe dans la procédure un droit dit de rectification. S'il y avait des choses erronées qui étaient avancées dans l'audience, des faits inexacts, il appartient à
35 toute personne dans l'audience d'user d'un droit de rectification. Ça n'est pas un droit d'argumentation, ce n'est pas un droit de réplique, ce n'est pas un droit de réfutation mais simplement s'il y a des faits allégués qui s'avéraient faux, bien, il y a un droit de corriger et de rétablir l'exactitude des faits.

40 Pour le déroulement, nous avons ce soir quatre interventions prévues: RÉSEAU environnement, le Parti Québécois d'Argenteuil, la Municipalité du Canton de Grenville et la Ville de Saint-Colomban.

45 Alors, normalement, quand vous venez, nous avons lu vos mémoires. Nous vous demandons de donner un assez bref résumé de votre mémoire, peut-être une dizaine de minutes, ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser des questions pour valider un certain nombre de choses, vérifier la portée de vos affirmations et de voir comment vous réagissez par rapport à d'autres intervenants dans l'audience.

50 Alors, sans plus tarder, j'invite donc le RÉSEAU environnement. Madame, messieurs, bonsoir!

Mme NATHALIE DRAPEAU :

55 Monsieur le président, bonsoir! Madame, monsieur les commissaires! Je me présente, Nathalie Drapeau, présidente de RÉSEAU environnement. Je suis accompagnée de monsieur Sylvain Laramée, directeur général, et monsieur Hubert Demard, bénévole engagé de l'association.

60 Je ne vais pas élaborer longuement sur RÉSEAU environnement. Je veux seulement préciser pour le bénéfice des gens dans la salle que nous sommes le plus important regroupement des industries de l'environnement, non seulement au Québec mais au Canada. Nous représentons plus de 1 400 membres provenant des secteurs privé, municipal, gouvernemental et universitaire. Notre association, qui a près de 40 ans d'histoire, est intimement liée au secteur de l'eau et nous avons été un acteur de première ligne dans les
65 grands projets en eau des 20 dernières années.

Aujourd'hui, nous allons vous entretenir des réseaux, de la gestion et du financement des services d'eau. Nous avons donc trois aspects à vous présenter.

70 Le premier, les réseaux. Le premier constat que l'on peut faire, c'est que la plupart des municipalités au Québec n'ont pas de données précises sur l'état de leurs réseaux d'aqueduc et d'égout. On se base sur des indicateurs plutôt que sur des mesures réelles pour évaluer l'état des réseaux.

75 Nous avons établi que les réseaux d'aqueduc de certaines municipalités sont si dégradés qu'ils laissent échapper jusqu'à 30 à 40 % de l'eau produite. Aux États-Unis, on considère que 10 % est l'objectif à atteindre en matière de fuite dans les réseaux. Dans les réseaux d'égout non étanches, on a une circulation d'eau dans les deux sens. L'eau souterraine qui s'infiltré et, à l'inverse, les eaux usées qui s'écoulent des conduites et qui vont contaminer la nappe. Tous ces mouvements d'eau occasionnent une dégradation de la chaussée. Ils peuvent aussi entraîner des problèmes de déformation et de déplacement des conduites qui causent des blocages et des refoulements.

85 Toutes ces pertes d'eau expliquent en partie que la production d'eau au Québec s'élève à 790 litres par personne par jour, alors qu'en Ontario, elle est de 550 litres par personne par jour.

90 Les conséquences du taux élevé de fuites et d'infiltration dans les réseaux québécois n'ont pas été quantifiées de façon précise. Par contre, si on compare avec l'Ontario, on remarque que les coûts variables consacrés à l'achat de produits chimiques et à la consommation d'énergie sont au Québec supérieurs d'environ 20 % pour l'eau potable et 30 % pour les eaux usées.

95 De plus, afin de traiter ces surplus de volume, les ouvrages de production d'eau potable et d'épuration d'eaux usées sont souvent surdimensionnés chez nous, ce qui augmente les coûts d'immobilisation. D'autre part, les coûts de réparation des chaussées dégradées par des écoulements d'eau occasionnés par des fuites non colmatées ne sont pas connus mais sont sûrement élevés.

100 Donc, les municipalités manquent d'information sur l'état de leurs réseaux et devraient établir un bon diagnostic de ceux-ci. Le diagnostic constitue la première étape du processus de rénovation. Il permet de connaître l'état des réseaux et d'identifier les conduites qui doivent être rénovées.

105 Nous recommandons que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole poursuivent le développement d'outils de diagnostic et de réhabilitation sur les réseaux d'aqueduc et d'égout. Aux États-Unis, le rythme actuel de remplacement se situe depuis plusieurs années déjà aux environs de 0,5 % du linéaire par année. Si on adaptait ce taux de remplacement au Québec, les besoins en investissement seraient de l'ordre de 350 millions \$ par année. La coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec préconise, compte tenu du retard accumulé, un taux de remplacement plus agressif de 1.25 % du linéaire de conduite, ce qui représente des investissements de 600 millions \$ annuellement.

115 Nous recommandons la mise en place d'un programme de réfection des infrastructures, dont un des volets viserait uniquement la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ce programme tripartite, dont les frais seraient partagés entre les paliers de gouvernements fédéral, provincial et municipal, devrait s'étendre sur une période de temps suffisamment longue, au minimum 15 ans. Il devrait comprendre deux volets: soit le diagnostic permettant de bien fixer les priorités d'intervention et la rénovation des conduites dégradées.

120 Notre deuxième volet: la gestion des services d'eau. Le choix du mode de gestion doit demeurer du ressort des élus municipaux et doit être guidé par les particularités propres à chaque situation. Nous croyons que les discussions doivent d'abord porter sur l'identification des problèmes de gestion et sur les solutions qui doivent être apportées pour améliorer la gestion des services d'eau.

130 Il existe au Québec de nombreux exemples de saine pratique de gestion dans le domaine des services d'eau. Par contre, dans bien des cas et dans l'intérêt public, des améliorations pourraient être apportées aux pratiques de gestion. On doit viser une gestion des services d'eau performante et efficace.

135 Le gestionnaire doit viser la production en tout temps de la meilleure eau possible, au meilleur coût. Il doit constamment s'assurer que les procédés utilisés protègent la santé publique et l'intégrité des écosystèmes et respectent la réglementation. Il doit offrir un service ininterrompu et voir à la pérennité des infrastructures et des équipements par la mise en oeuvre de programme adéquat d'entretien.

140 L'amélioration de la gestion est un processus continu qui touche plusieurs aspects. Nous recommandons que chaque municipalité procède à une autoévaluation de sa gestion des services d'eau. Par la suite, elle devra adopter des mesures concrètes et diversifiées afin d'apporter des correctifs aux situations qui se seront révélées problématiques et non performantes.

145 Dans ce domaine, il n'existe pas de solution universelle. Chaque situation est particulière et requiert une solution qui lui est propre. Par contre, les municipalités doivent développer une vision à long terme en vue de réaliser une meilleure planification de la gestion de leurs services d'eau. Nous suggérons que le gouvernement prépare à l'intention des municipalités des guides pour aider les municipalités à améliorer leur gestion des services d'eau.

150 Dans sa démarche d'autoévaluation et de recherche de solution, la municipalité aura à se questionner sur le mode de gestion qui répond le mieux à sa situation. Il ressort des expériences, tant québécoises qu'étrangères, qu'une saine gestion des services d'eau peut être assurée tant par le secteur public que par le secteur privé. Il est important que les municipalités conservent le choix de cette décision.

160 Si une municipalité décide de poursuivre elle-même la gestion des services d'eau, elle devra entre autres prendre un engagement en vue d'améliorer les aspects de la gestion qui se sont avérés déficients ou peu performants lors de l'autoévaluation, et informer et impliquer le personnel et la population dans les changements qui permettront d'améliorer la gestion.

165 Une municipalité qui décide de confier certains aspects de la gestion des services d'eau au secteur privé devra élaborer des documents types pour l'appel de qualification et l'appel d'offres final, établir une procédure d'évaluation et de sélection basée sur des critères techniques et financiers précis basés sur une pondération du rapport qualité-prix et élaborer un contrat type.

170 Les municipalités doivent procéder à une évaluation exhaustive de la performance de leur gestion actuel des services d'eau. Il est important qu'elles analysent de façon objective leur prestation de services. Ce n'est qu'après avoir complété un bilan de leur gestion qu'elles pourront évaluer les différentes solutions qui s'offrent à elles.

175 Finalement, notre troisième volet: le financement. D'abord, les coûts. Au Québec, on ne connaît pas réellement ce qu'il en coûte pour l'ensemble des services d'eau. Une part

175 importante des coûts est répartie dans différents postes budgétaires de la municipalité. La
comptabilité municipale ne tient pas compte non plus du coût réel des immobilisations.

180 En effet, le calcul du coût de l'eau ne prend pas en considération les subventions des
gouvernements supérieurs et les sommes payées par les propriétaires lors de l'achat d'une
maison dans un nouveau développement résidentiel. Par ailleurs, à cause du cycle des
règlements d'emprunt et du refinancement de la dette, les municipalités considèrent rarement la
part de la dette attribuable aux services d'eau.

185 Comme la plupart des municipalités effectuent très peu ou tout simplement pas de
rénovation de leurs infrastructures, les coûts à court terme sont beaucoup moins élevés que ce
qu'ils devraient être parce que les travaux sont reportés à plus tard.

190 On note que d'une municipalité à une autre, il y a un manque d'uniformité dans le calcul
des coûts reliés aux services d'eau. À cet effet, le ministère des Affaires municipales a déjà
préparé un projet de révision de la comptabilité municipale qui ne répond que partiellement à
l'identification des coûts complets de l'eau. Nous croyons que le projet actuel devrait être bonifié
de façon à doter les municipalités de bases comptables uniformisées.

195 Notre production d'eau très élevée nous oblige à construire et à opérer de plus gros
ouvrages que ceux de l'Ontario. On peut présumer que nos coûts d'immobilisation sont ainsi
supérieurs aux leurs. Il faut mentionner que la pratique usuelle d'évaluer le coût de l'eau au
mètre cube induit un effet pervers. Le coût unitaire baisse lorsque la consommation augmente,
donnant l'impression que l'eau ne coûte pas cher.

200 Nous suggérons que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole établisse
les coûts réels de l'eau pour une résidence.

205 La tarification. Le prix correspond à la facture qui est payée par l'utilisateur pour le service
qu'il reçoit. De prime abord, on peut dire que les paliers supérieurs de gouvernement, de même
que les promoteurs immobiliers ne présentent pas à l'utilisateur les dépenses reliées à l'eau.

210 Les municipalités, quant à elles, font payer les usagers de trois façons différentes. Le
coût de l'eau est inclus dans la taxe foncière générale, ce qui empêche systématiquement
l'utilisateur d'obtenir une information de base sur le coût de l'eau.

215 La municipalité facture par le biais d'une taxe de services qui peut être basée sur certains
critères comme le nombre de logements, l'évaluation foncière, etc. Cette situation permet au
moins à la municipalité de communiquer à l'utilisateur une information importante, celle du coût de
l'eau. Cette affirmation est évidemment conditionnelle à la structure de la taxe. En effet, de
nombreuses municipalités ne font pas l'adéquation entre les coûts de l'eau et la taxe d'eau.

La municipalité facture par le biais d'une tarification au compteur. Le compte de taxes
comprend alors un montant fixe qui correspond entre autres au coût de branchement, par

220 exemple, et un montant variable établi à la consommation au mètre cube. Environ 15 % des
résidences du Québec sont équipées de compteur tandis qu'on en retrouve 70 % pour le reste
du Canada.

225 Ce mode de tarification présente plusieurs avantages. Il permet au gestionnaire de
savoir où passe l'eau, de répartir les coûts aux vrais usagers et, dans certaines conditions, de
permettre une forme de gestion de la demande. L'utilisateur connaît également sa consommation
et les coûts qui s'y rapportent. Par contre, le compteur présente un coût d'installation et
d'opération.

230 Nous recommandons que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole oblige
les municipalités à recourir à un tarif relié aux services d'eau. Nous préconisons aussi que les
municipalités réalisent un bilan établissant la production d'eau et une estimation de la
consommation.

235 Nous recommandons l'installation de compteur dans les industries, commerces et
institutions lorsque la production moyenne municipale dépasse 375 litres par personne par jour
et qu'une étude soit réalisée sur l'impact de l'installation des compteurs dans les résidences sur
la consommation.

240 En conclusion, les problèmes de coût et de prix de l'eau affectent d'une façon importante
la municipalité et l'utilisateur. Cette situation amène un niveau élevé d'incertitude sur des facteurs
de base en matière de gestion, comme les quantités consommées et les coûts.

Merci de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour des questions.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Quand on aura terminé l'audience, on va être devenu quasiment des
collègues puisqu'on se voit à répétition sur différents aspects.

250 D'abord, merci de cette présentation. J'aimerais valider un certain nombre
d'informations, si vous permettez, d'abord. En page 3, là vous avancez sur la quantité d'eau,
vous dites que le Québec consomme 790 litres par jour par personne. On a eu ici dans
l'audience des gens qui ont avancé 1 100 litres, 1 200 litres par personne. Par ailleurs, de
temps en temps, on nous dit: oui, ça, c'est correct mais le résidentiel représente 375 litres par
255 jour par personne.

Là, vous donnez une source de Dave, Lacelle. Cette source-là est-elle meilleure que
les autres? Et est-ce qu'on peut nettoyer ces quantités-là, s'il vous plaît.

260 **M. HUBERT DEMARD :**

Premièrement, effectivement, il y a beaucoup d'informations non validées qui circulent. Ça fait partie du problème.

265 Deuxièmement, le 790 litres, il provient de la base de données du fédéral, qui s'appelle MUD-96, d'Environnement Canada, qui regroupe au Québec de l'information sur 380 municipalités qui ont plus de 1 000 habitants.

270 L'information qui est contenue dans cette base-là comprend un certain nombre d'éléments dont la production et dont la population desservie. Et quand on fait le total de la production d'eau sur les 380 municipalités d'échantillons et qu'on divise par le total de la population desservie - je veux dire, elle regroupe, de mémoire, quelque chose comme 85 % de la population, vu que c'est les plus de 1 000 habitants - quand on fait le total de la production d'eau et le total de la population desservie, et qu'on divise le premier par le deuxième, on
275 obtient 790 litres pour le Québec et 550 en Ontario. Ça fait que c'est exactement de cet endroit-là que ça vient.

LE PRÉSIDENT :

280 Quand j'ai posé des questions là-dessus, à Montréal entre autres, finalement on m'a répondu: «Les villes ne savent pas les quantités d'eau qu'elles traitent.»

M. HUBERT DEMARD :

285 Alors, la production, c'est probablement le chiffre le plus fiable, c'est les quantités d'eau produite, celles qui sortent de l'usine de traitement d'eau.

LE PRÉSIDENT :

290 Celles qui produisent l'eau potable.

M. HUBERT DEMARD :

295 C'est ça. À la production, c'est là qu'on trouve les meilleurs chiffres. Ils ne sont pas parfaits mais c'est les meilleurs. Là où on a plein d'interrogations, c'est à la consommation. Autrement dit, les chiffres dont on vient de parler, c'est les quantités d'eau qui sont rentrées dans le réseau. La consommation, c'est les résidences, les commerces, etc., etc., et c'est là qu'on n'a pas beaucoup de chiffres valides. Pourquoi? Parce que les chiffres valides viennent essentiellement des endroits où il y a des compteurs.

300 Pour le reste, sur Montréal, c'est très difficile. Je pense qu'il y a 2 000 compteurs, de mémoire, qui totalisent peut-être 10 ou 15 % du total de la production de Montréal. Le reste, c'est très très difficile de dire: «L'eau, elle passe plutôt dans les commerces, plutôt dans les institutions, plutôt dans les résidences.» Ce n'est pas validé, ça.

305 C'est pour ça que je vous ai déjà dit que dans le document de consultation du gouvernement, il y avait de l'information non validée, entre autres la consommation résidentielle de Montréal. Entre autres. Je veux dire, c'est un exemple que je donnais.

310 Donc, ce qui est sûr, c'est à la production, les chiffres sont relativement fiables. À la consommation, là c'est beaucoup plus délicat. Il faut voir d'où viennent les chiffres. Ceux qui sont mesurés -- dans les consommations, il y a celles qui sont mesurées et celles qui sont estimées. Et celles qui sont estimées, vous regardez comment qu'elles ont été estimées. Et c'est pour ça que vous allez retrouver sur le marché, j'allais dire, toutes sortes de chiffres et que
315 je vous mets en garde sur la validité de ces informations-là. Il faut réellement demander -- il faut remonter jusqu'à la source à chaque fois pour savoir si elles sont valables ou pas.

LE PRÉSIDENT :

320 Alors, prenons une autre information. En page de la page 15, début de la page 16, vous nous dites:

«Au Québec, il y a 15 % des résidences qui sont équipées de compteurs»,

puis vous dites:

«Dans le reste du Canada, 70 %.»

325 Bon. Premièrement, je voudrais savoir sur les 15 %, est-ce qu'on a des chiffres comparatifs? Parce que ça, c'est un débat sur lequel on entend beaucoup de choses. Est-ce que le compteur a un effet dissuasif sur la consommation? Et est-ce que les 15 % de municipalités qui ont des compteurs consomment par tête d'habitant moins que les autres villes?
330 Quelles sont les données? Et, deuxièmement, sur quoi reposez-vous pour dire qu'au reste du Canada, il y en a 70 % qui ont des compteurs, 80 % en Ontario et 80 % dans les Prairies?

M. HUBERT DEMARD :

335 Sur la deuxième partie de la question, elle est plus facile que la première, je vais commencer par celle-là, d'où viennent les chiffres de 80, 70, etc.? Encore de la même base de données dont je vous parlais tantôt. Alors, dans cette base-là, il y a une colonne qui donne le pourcentage de résidences pour chaque municipalité de l'échantillon de l'ensemble du Canada, qui donne le pourcentage de résidences équipées de compteurs.

340 Ils n'indiquent pas le pourcentage de compteurs pour les autres usagers comme les commerces, les industries, les institutions, parce que ça sous-entend que normalement, en tout cas, les autres usagers sont le plus souvent équipés de compteurs, mais, en tout cas, ça, ce n'est pas dit dans la base de données. C'est pour ça qu'on vous parle seulement que des résidences. Dans cette base de données-là, on indique les pourcentages de résidences équipées de compteurs.

345 Et, encore là, si on fait le total du nombre de personnes desservies dans la base de données par des compteurs, etc., c'est les pourcentages qu'on obtient pour le Québec, pour l'Ontario et pour l'ensemble de la base de données moins le Québec.

350 Donc, ce qu'on voit là, c'est que 15 % des résidences au Québec, 70 % dans le reste du Canada. Une fois qu'on ajoute le Québec, l'ensemble du Canada tombe à 60 %. Et les chiffres les plus élevés sont dans les Prairies. Vous ne serez pas surpris parce que là, les problèmes de manque d'eau sont assez évidents.

355 L'autre partie de la question, beaucoup plus délicate, l'impact de. Ça, c'est difficile parce que, encore là, beaucoup de gens amènent des réponses réellement incomplètes et il faut réellement surveiller où c'est que...

360 Alors, on a des résultats de municipalités qui n'avaient pas de compteurs et qui ont posé des compteurs, et on voit l'impact de l'installation des compteurs. Qu'est-ce qui arrive après là-dessus? Ça varie. Dans certains cas, il y en a qui nous disent: «Ça se maintient plus bas.» Dans d'autres cas, il y en a qui nous disent: «Ça remonte. Une fois que les gens ont reçu leur première facture et qu'ils voient que ce n'est pas élevé le compte, ça remonte.»

365 C'est pour ça que dans nos recommandations, dans le rapport, on ne l'a pas dit tantôt mais on recommande qu'il y ait une étude solide de faite au Québec sur l'impact des compteurs. Et, d'après nous, la seule façon de le faire, c'est d'analyser un certain nombre de cas avant, après, sur quand même du long terme pour qu'on voie si ça remonte ou si ça ne remonte pas. Et dans ce sens-là, ce travail-là n'a pas été fait.

370 On en a fait une première -- à l'AQTE, on a fait un rapport en 85 où on a pris une municipalité et on n'avait pas assez de données long terme. C'est-à-dire, on avait deux municipalités, pardon, et le chiffre qu'on avait au niveau de la production d'eau, c'était une

réduction de 30 % mais, je veux dire, on n'avait pas assez de temps après pour voir si ça remontait ou pas ou s'il y avait des raisons pour que ça remonte.

380 Ça fait que, donc, attention sur cet impact-là. Ce qu'on va vous dire souvent, qui n'est pas faux non plus mais on ne parle pas de la même chose, c'est que la consommation résidentielle semble être moins élastique que certaines consommations comme les industries, par exemple. Ce qui veut dire qu'une résidence où il y a un compteur, quand vous augmentez le prix du compteur, la consommation baisse moins en proportion que si vous augmentez d'autant le prix de l'eau pour une industrie. Autrement dit, l'industrie réagit plus fort à une variation du
385 prix et ça, c'est prouvé. Ça, c'est documenté.

Ce qui est documenté aussi, c'est le fait que quand une résidence a un compteur et que vous augmentez la tarification, vous augmentez le prix de l'eau, les consommations qui vont être réduites en premier, ce sont les usages extérieurs, comme l'arrosage. Ça, c'est
390 documenté. Mais faites attention! Ça, ça n'a pas de lien complet avec la problématique d'installer un compteur ou non. C'est une fois que vous en avez un, qu'est-ce qui arrive quand vous jouez avec les prix. La vraie question, c'est qu'est-ce qui arrive quand on pose les compteurs? Et l'impact, il se fait sentir pendant combien de temps? Et là-dessus, on n'a pas la
395 réponse.

Donc, c'est pour ça que dans nos recommandations, on vous en fait une: s'il vous plaît, est-ce qu'on peut le régler ce problème-là et l'aborder avec une méthodologie reconnue et non pas déborder et faire des affirmations non validées.

400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

D'abord, deux petites vérifications. À votre page 14, lorsque vous dites:

«À titre d'exemple, le service de la dette du Québec imputable au programme d'assainissement des eaux doit se chiffrer aux environs de 400 millions \$ à environ 300 \$ par
405 famille.»

Est-ce que c'est une évaluation?

M. HUBERT DEMARD :

410 C'est un ordre de grandeur.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

415 C'est un ordre de grandeur.

M. HUBERT DEMARD :

On n'a pas le chiffre mais disons que c'est avec le...

420 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous n'avez pas de source.

M. HUBERT DEMARD :

425

Mais c'est les ordres de grandeur. Je veux dire, si on va rapidement, il y a eu 7 milliards \$ de travaux, donc avec une moyenne de 80 % de subvention, on devrait se retrouver avec une dette et un service de la dette, ça peut varier de plus ou moins 20 % maximum.

430 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et à deux ou trois reprises, vous citez les analyses ÉPIC. Est-ce à dire que vous en auriez quelques-unes en archive? En avez-vous beaucoup?

435 **M. HUBERT DEMARD :**

Bien, les analyses de réseaux d'égout qui ont été faites, à ce moment-là, avaient plusieurs qualités, dans le sens qu'elles ont fait ressortir... c'était la première fois qu'on s'attardait à aller voir dans quel état sont les réseaux. Et, effectivement, ça a allumé un certain nombre de lumières là-dessus. Il faut dire que ce qu'on cherchait à faire, à ce moment-là, c'était réduire les quantités d'eau véhiculées pour essayer de réduire la taille des ouvrages d'assainissement. Et ça a fait ressortir, effectivement, en tout cas, il y a eu de l'inspection télévisée, il y a eu toutes sortes de choses qui ont été faites probablement dans les premières fois. Et, effectivement, il reste de l'information de cette période-là...

445

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais c'est tellement épars, s'il en reste, que ce n'est pas facile de les retrouver.

450 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Il faudrait fouiller dans les archives aussi, parce que ça date un peu.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

455

On nous a dit que la plupart avaient été passées à la déchiqueteuse ou enfin...

M. HUBERT DEMARD :

460 Vous voyez, actuellement, les Américains sur lesquels on était allé chercher les idées
pour monter ces premières études-là, ont fait le même cheminement qu'on est en train de faire
et ils sont en train de refaire leurs études d'il y a 25 ans, parce que là ils sont tombés sur des
problèmes de débordement qui n'avaient pas été réglementés au niveau des égouts sanitaires et
là, maintenant, les débordements des égouts sanitaires - je ne parle pas des égouts combinés,
465 les égouts sanitaires - maintenant sont réglementés et ils retournent voir ce qui se passe dans
leur réseau. Parce que là, à l'époque, ils n'avaient pas de règlement, pas plus qu'on a, nous,
mais ils sont en train de retourner du côté des études ÉPIC.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

470 La question que je voulais vous poser, la question plus de fond, c'est que vous y faites
vous-même allusion, je ne sais plus exactement à quelle page, bon, si le gouvernement retarde
l'application de son projet de modification du règlement sur l'eau potable - et, je crois maître
Latulippe à différents moments de la première partie de l'audience a répété ça à plusieurs
475 reprises - qu'il y a un coût d'au moins 100 millions \$, si ce n'est pas davantage, que cela
implique.

À l'une de nos journées thématiques à Montréal, madame Michèle Prévost, qui est
professeure à la Polytechnique, qui a travaillé à titre de personne-ressource à l'élaboration du
480 projet actuel de règlement, est venue nous dire que, à son avis, ce qu'il y a dans le projet déjà
est désuet, si on compare à ce qui est déjà en avance aux États-Unis, par exemple.

Est-ce que, à votre avis, cette évaluation de quelque 100 millions \$, si le projet actuel,
à cause de toutes sortes de pressions, était déjà modifié encore une fois pour le resserrer
485 davantage, est-ce que ça peut impliquer plus que 100 millions \$? Et, si oui, avez-vous un ordre
de grandeur?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

490 Oui. Les estimations qui avaient été faites avec des normes un peu plus sévères au
niveau, par exemple, de la turbidité, je pense à la sortie des filtres, étaient une évaluation de
l'ordre de 300 ou 350 millions \$, si ma mémoire est fidèle.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

495 Rien que la turbidité.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

500 Je crois que c'est ce paramètre-là en particulier.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

505 Ce paramètre-là.

M. HUBERT DEMARD :

Mais il y a eu deux chiffres d'avancés: il y a eu 300, puis après ça il y a eu 100.

510 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Mais 100, c'est justement, lorsque les normes ont été abaissées à la baisse, justement, .5 unité de turbidité UTN au lieu de .1.

515 **M. HUBERT DEMARD :**

Et, oui, la réponse, pendant qu'on prenait du temps pour modifier le règlement, les États-Unis, ils sont déjà rendus plus loin que ça.

520 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

À votre avis, qu'est-ce que le gouvernement devrait faire avec son actuel projet?

M. HUBERT DEMARD :

525

Je pense qu'avec Michèle, vous avez eu le contenu scientifique et toute la notion de risque, etc. Je pense que je ne m'éloignerais pas trop de ce qu'elle vous a exposé.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

530

Et ces 300 millions \$ que vous voyez là, et même davantage à cause de... peut-être moins que 300 millions \$ pour les autres paramètres, mais jusqu'où ça peut aller cette augmentation, advenant une décision de resserrement?

535 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

540 C'est une excellente question. Je pense que la recommandation que nous avons faite dans le chapitre sur l'eau potable, c'était au moins d'adopter ce qu'il y a sur la table présentement. Et RÉSEAU environnement aussi veut mettre sur pied un programme d'autoévaluation des stations de production d'eau potable, un genre de programme volontaire

qui est un peu d'aller au-delà des normes. Il y a déjà plusieurs membres de RÉSEAU, des municipalités qui sont productrices d'eau potable, qui sont intéressées par un programme comme ça qui existe déjà aux États-Unis. Donc, on dit, au moins, resserrons les normes. Même qu'est-ce qu'il y a sur la table présentement. Ça implique des investissements, oui, d'à
 545 peu près 100 millions \$ et, par la suite, il y a sûrement des municipalités qui vont vouloir aller déjà au-delà de ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

550 Vos évaluations de performance, est-ce que vous voyez différentes étapes? Parce que, bon, il y a des grosses municipalités, mais les plus petites, je ne parle même pas de celles qui puisent leur eau dans l'eau souterraine, celles qui ont des réseaux d'aqueduc, puisée peut-être dans l'eau souterraine mais qui n'ont pas... ce que je veux dire, c'est les municipalités où il y a un réseau, soit à partir d'eau souterraine ou d'eau de surface, est-ce que vous voyez que cette
 555 évaluation de performance soit faite par toutes les catégories de municipalités d'un coup ou s'il y a un fonctionnement par étape?

M. HUBERT DEMARD :

560 Je pense que cette idée d'avoir des indicateurs, d'implanter graduellement des indicateurs, on peut commencer avec peut-être une dizaine d'indicateurs. Je mentionnais sur les réseaux de distribution d'eau, des indicateurs, je pense qu'on peut en définir beaucoup, mais on peut déjà commencer avec un certain nombre d'indicateurs comme le pourcentage de fuites, comme la pression, la proportion du réseau où la pression est trop faible, etc. Il y a tout
 565 un tas de mesures simples qui peuvent être implantées puis qui vont servir d'indicateurs. Donc, là, à ce moment-là, on va pouvoir mesurer qu'est-ce qui se passe, quantifier ça, et là, à ce moment-là, ça vous donne un diagnostic de qu'est-ce qui ne va pas à partir de chiffres.

Là, vous le voyez dans l'état des réseaux, on est obligé de dire: bien, commencez par le diagnostic. Là, c'est la même chose. On demande d'avoir une évaluation qui soit faite à partir de chiffres. On peut commencer. Pour les petites municipalités, probablement qu'on peut se contenter de quatre ou cinq indicateurs au niveau du réseau, etc., d'arriver avec des choses
 570 simples.

575 Moi, je verrais plus en termes de complexité qu'en termes de temps. Je pense que c'est une opération -- on a indiqué dans les recommandations de faire comme EPA, de ne plus donner de subvention sur l'eau potable tant que les municipalités n'ont pas fait de bilan, pour savoir où elle passe l'eau. EPA fait ça depuis deux ans. Je veux dire, je n'ai pas vu le drapeau américain brûler jusqu'à date. C'est des mesures qui sont... on ne demande pas la lune. On
 580 demande de faire un bilan.

Encore là, on peut faire des bilans relativement simples pour les petites municipalités et on peut demander beaucoup plus, dire: «Quand vous consommez 1 000 litres par jour par personne, alors que vous devriez consommer 500, c'est normal qu'on vous demande que votre

585 bilan soit bien documenté. Là, on donne comme référence 375 litres, bien, si vous consommez
en bas de ça, on ne vous demande pas la lune comme bilan parce qu'on sait d'avance que ça
va bien chez vous.» Disons qu'on demande simplement de faire des bilans relativement
progressifs. Évidemment que les grosses agglomérations vont se retrouver à faire des bilans
590 plus complets parce que leur consommation est plus complexe. Donc, il va falloir qu'ils fassent
un travail plus fort.

Dans ce qu'on dit en termes d'autoévaluation, c'est de mettre sur la table un certain
nombre de mesures. Je regardais du côté américain, ils calculent le nombre d'employés par
rapport à la longueur du réseau. C'est un indicateur mais, je veux dire, ça permet de se
595 comparer avec le voisin. Si on est très haut, très bas, oup! il y a un problème chez moi. C'est
ça un peu l'idée d'avoir ce genre d'indicateurs-là qui allument des lumières par rapport à la
gestion.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

600 Est-ce qu'il existe des techniques relatives à l'eau potable et à l'assainissement qui
permettent de mieux protéger l'environnement?

M. HUBERT DEMARD :

605 Là, c'est large.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

610 Par rapport à ce qui existe déjà ici au Québec?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

615 Oui. Est-ce qu'il y a des technologies, des façons de faire qui sont peut-être plus
coûteuses? La réponse, c'est oui, mais j'aimerais vous l'entendre dire.

M. HUBERT DEMARD :

620 Non, mais précisez un peu dans quel domaine.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans le domaine de l'épuration et dans le domaine de l'eau, ce dont on parle.

625 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

C'est évident qu'il existe des technologies qui vont aller au-delà de ce qui existe déjà en
termes de normes ou d'objectifs, normes de qualité d'eau potable ou d'objectifs de rejets des

630 eaux usées. Il existe des technologies plus performantes ailleurs dans le monde, puisqu'il y a des pays qui atteignent des normes beaucoup plus sévères que ce que nous avons ici.

M. HUBERT DEMARD :

635 Est-ce que je comprends plutôt du côté technologie douce ou des choses comme ça?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

640 Technologies en général qui sont plus protectrices de l'environnement. C'est le sens des directives européennes qui sont en rédaction actuellement. Ces technologies-là sont plus coûteuses. Alors se pose évidemment la question du choix entre une technologie qui est plus «respectueuse» de l'environnement et de la capacité de payer des communautés.

645 D'après vous, où en sont les priorités en matière de services d'eau? Compléter la desserte, c'est relativement complet, il ne reste pas grand-chose à faire au niveau de la desserte. Est-ce que la deuxième priorité serait la protection de l'environnement, c'est-à-dire l'ensemble des écosystèmes aquatiques, étant entendu que cette priorité-là a une influence directe sur la qualité de l'eau et sur la disponibilité de l'eau, ou si la priorité devrait être la gestion du patrimoine réseau, c'est-à-dire des infrastructures, patrimoine d'infrastructures, sa maintenance, son renouvellement, sa pérennité?

650 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Vous voulez qu'on fasse un choix.

655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

660 Bien, je vous demande votre appréciation de ça. Il y a des pays qui le font. Ils disent: «Bon, il faut compléter la desserte mais il faut d'abord investir dans la protection de l'environnement avant d'investir dans la protection des réseaux.» C'est sûr que tout ça est important mais c'est une question d'ordonnancement.

M. HUBERT DEMARD :

665 Personnellement, sur le plan de la desserte, je pense qu'on a fait un grand bout de chemin, en eau potable, je parle. En eaux usées, il y a encore du chemin à faire. Mais en eau potable, je pense que des fois, même, on s'est étiré pas mal. Il y a des bornes-fontaines qui sont loin dans les champs. Des fois, on en a posé beaucoup de tuyaux d'aqueduc.

670 Mais en égout, évidemment qu'on s'est étiré beaucoup moins. Donc, du côté de l'aqueduc sur la desserte, je pense qu'il n'y a pas trop de travail à faire de ce côté-là. En égout, effectivement dans le mémoire qu'on a déposé à Québec, on vous mentionnait qu'il y avait un

certain nombre de municipalités qui n'avaient pas de réseau d'égout et qui pouvaient vivre des situations...

675 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

500.

680 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est ça. Qui pouvaient vivre des situations difficiles en termes d'hygiène.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

685 Alors, ça, ça serait la priorité.

M. HUBERT DEMARD :

690 Bien, disons, en termes desserte, l'égout; l'aqueduc, pour moi, je veux dire, c'est pas mal réglé.

695 Après ça, en termes de qualité de l'eau, ça, je pense que du point de vue de la santé, tout le monde va comprendre que c'est une priorité qui n'est pas vraiment négociable, la qualité de l'eau au robinet. Donc, la qualité de l'eau au robinet, c'est deux éléments: c'est la qualité de l'eau qu'on produit, plus ce qui arrive dans le réseau. Donc, là, je pense que ça, ce n'est pas tellement négociable comme tel.

700 Après ça, évidemment que vous avez toute la gestion puis l'amélioration du réseau, etc., parce que là il y a des éléments de pérennité, il y a des éléments de réfléchir à long terme aussi. On peut continuer à réparer. Je veux dire, vous avez une voiture, vous savez ce que ça veut dire, vous pouvez toujours décider de continuer à réparer mais vous savez aussi que c'est une bêtise.

705 Donc, au niveau de la pérennité des réseaux d'aqueduc et des réseaux d'égout, ce qu'on a vécu, c'est des décisions de court terme. Puis là, on dit: est-ce qu'on peut au moins une fois réfléchir à long terme là-dessus, puis faire des investissements qui s'amortissent dans le temps, qui ne s'amortissent pas la première année. Quand vous changez d'auto, la première année, je veux dire, vous avez - en tout cas, dépendant comment vous la financez - vous avez fait un gros... Mais disons que c'est ce genre de cheminement-là.

710
715 Donc, lui, ce n'est pas une question de qualité du service comme une question de gestion, comment on gère le patrimoine qu'on a. Évidemment qu'au passage, vous créez des problèmes de qualité de services. Quand ça pète tout le temps, bien, là, ce n'est pas agréable. Je veux dire, il y a des pertes de services à répétition, etc., mais c'est plus l'aspect du gestionnaire des immobilisations qui entre en jeu.

720 Au niveau épuration, au niveau cours d'eau, etc., je pense qu'on vous a tracé à peu près les grandes lignes avec la priorité sur le temps de pluie. Parce que ça, vous vous rapprochez de Montréal, vous vous souvenez, vous en avez entendu parler à Montréal, vous en avez entendu à Québec, je pense, la question du temps de pluie comme telle au niveau des priorités. Il y en a d'autres aussi mais, à un moment donné, vous nous avez dit qu'il y avait beaucoup de choses dans le mémoire, j'essaie de faire des synthèses.

725 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

730 Maintenant, je vous poserais la question de la relation à l'usager. On parle de services d'eau. On emploie le mot «services». Ce n'est pas seulement le produit, le liquide qui est fourni au robinet ou qui est assaini, mais on parle de services. Donc, il y a une transaction, une relation de transaction avec des abonnés ou avec des clients. Cette notion-là existe dans les autres services publics: le gaz, l'électricité, le téléphone.

735 Et, de plus en plus, on essaie d'identifier la valeur non seulement d'un produit mais d'un service et la tendance est de personnaliser le service. Il y a même l'Association française de normalisation qui, dans une norme AVNOR, décrit la qualité du service au consommateur d'eau potable et d'assainissement. Il y a toute une série de critères de qualité.

Alors, qu'est-ce que vous pensez de ça, vous? Avez-vous une réflexion là-dessus, sur la qualité du service, puisque c'est votre métier?

740 **M. HUBERT DEMARD :**

745 Bien, là, on a des gens qui vivent là-dedans, qui passent leur vie à produire de l'eau. Ils ont définitivement en tête. Puis je regarde, moi, les gens qui ont travaillé à essayer, je dirais, de fournir de l'eau potable suite au déluge, etc., ce qu'on voit, c'est le dévouement des gens qui travaillent dans ce domaine-là par rapport au service qu'ils rendent. Là, la notion de service, on la vit avec ces gens-là. Vous en avez dans la salle ici. Vous avez des gens qui, toute leur vie, ça va être de, c'est de livrer de l'eau la meilleure qualité. Ça, définitivement que le lien se fait de cette façon-là.

750 Maintenant, on vous mentionnait tantôt, la qualité du service, ça se mesure aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

755 Oui, mais c'est ma préoccupation. La qualité de l'eau, ça va, ça. Je pense que tout le monde s'entend là-dessus. Mais puisque c'est un service public, par exemple, est-ce que la situation de monopole de la plupart des distributeurs d'eau n'est pas un obstacle à la qualité d'un service?

M. HUBERT DEMARD :

760

Oui. Bien, c'est pour ça que ça prend des mesures. C'est ce que je disais tantôt. Exemple: dans la liste des mesures performance, il y a le nombre de plaintes par 1 000 habitants par année. Je veux dire, ça permet de savoir puis c'est quoi. C'est un problème de pression? C'est un problème de qualité de l'eau? C'est la couleur? C'est la madame qui a... En tout cas, il y en a plusieurs, et ça, c'est reconnu comme un des critères, le nombre de plaintes, etc.

765

Effectivement, je veux dire, la mesure de la qualité du service est une notion qui existe. Je mentionnais tantôt le pourcentage de la population qui n'a pas une pression suffisante. Les interruptions. Ils vont même plus loin que ça, c'est les interruptions en heures ou en jours multiplié par le nombre de personnes qui a perdu l'eau pendant ce temps-là. Donc, il y a moyen d'établir. C'est pour ça que je vous disais, si on s'attache à mesurer, on va trouver des choses. On va trouver des choses et on va être capable de -- on ne va pas mettre des normes, je dirais, sur tous ces critères-là mais on va quand même établir, on pourra établir des comparaisons et mettre le doigt sur des problèmes.

770

775

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce que vous pensez que l'absence de concurrence est un frein à la qualité de service?

780

M. HUBERT DEMARD :

Bien, c'est situation de monopole. En tout cas, je veux dire, je vois mal -- là, il n'y a pas d'interconnexion. Vous ne pouvez pas, comme bientôt dans le domaine électrique, choisir votre fournisseur.

785

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça.

790

M. HUBERT DEMARD :

Vous êtes obligé de vivre avec le... Maintenant, ce qu'il vous reste, c'est les plaintes, c'est les élus. Il y a quand même des mécanismes.

795

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui. Quel lien vous faites justement avec la transparence et la démocratie locale? Comment ça intervient dans les décisions de gestion de l'eau, ça, pour vous qui êtes des producteurs d'eau? Enfin, ceux que vous représentez.

800

M. HUBERT DEMARD :

805 On vit plusieurs situations là-dedans. On vit la situation du phénomène des quatre ans où les élus sont renouvelés. Il y a du pour, il y a du contre là-dedans. Dans certains cas, ça amène des problèmes de vision à long terme. Ce qu'on disait tantôt, je continue à réparer plutôt que de changer. Il y a définitivement une grande partie de ça qui est rattachée à la vision du cycle de quatre ans. Je veux dire, le tuyau, est-ce qu'il va encore péter dans les quatre
810 prochaines années? Si c'est la cinquième... tu sais? Dans le genre.

J'exagère, évidemment, mais il y a cette problématique-là, qui fait partie du feed-back que les gens qui produisent l'eau, qui distribuent l'eau, etc., vis-à-vis de leurs patrons indirects, via les élus, ça pose des problèmes de vision quand on parle de ce genre de problèmes-là. Ça,
815 c'est sûr. Il y en a qui nous disent par contre que ça les amène à se rejustifier à tous les quatre ans vis-à-vis de nouveaux patrons et que c'est assez stimulant pour eux. On entend plus souvent le chialage que cette version-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

820 Et est-ce que la facturation ou le type de facture ou la façon de transmettre la facture ou la disposition des champs sur une facture fait partie de la qualité du service?

M. HUBERT DEMARD :

825 Ça fait partie, définitivement que ça fait partie du message qu'on passe avec le service. Il y a la qualité du service et il y a le coût qui va avec. Le problème qu'on a actuellement dans la majorité des cas, c'est que la deuxième partie du message, le coût, il n'est pas là. Il y a bien, bien des gens qui ne font pas le lien entre l'eau du robinet et les coûts que ça peut représenter.

830 Même des propriétaires, je veux dire, on mentionnait dans certains cas donc des grandes villes où il n'y a pas de taxe d'eau, l'eau est financée à même la taxe foncière générale. On n'envoie pas de message du tout. On ne peut pas dire aux gens: «Faites attention.» On peut leur dire ça, mais, je veux dire, il nous manque un outil quand on ne dit pas les coûts.
835 Puis c'est un outil important. C'est un outil important.

Je mentionnais le fait que probablement qu'une partie de notre coût de l'eau, il est dans les impôts provinciaux qu'on paye. On n'a pas le message, non plus. Je veux dire, c'est pour ça là que nous, on revient souvent avec cette notion: s'il vous plaît, mettons les coûts sur la
840 table. Parce que là, la majorité, on n'a pas fait de sondage depuis un bout de temps mais ça vaudrait la peine d'aller voir qu'est-ce qu'ils pensent des coûts, ceux qui utilisent. C'est l'autre partie du message: oui, on a la qualité mais, je veux dire, c'est le rapport entre les deux, la qualité puis le prix. Il nous manque une composante là-dedans.

845 **LE PRÉSIDENT :**

850 Deux petites questions sprint. En haut de la page 13, à propos du privé et du public, vous dites que vous avez un équivalent, tant par le secteur public que par le secteur privé, vous ne vous prononcez pas. C'est un très large débat, vous savez qu'il y a une levée de boucliers systématique à l'égard du recours au privé. Là, vous semblez dire que l'un ou l'autre, finalement, ça pourrait s'équivaloir ou quoi?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

855 Il faut que la démarche de départ soit bien entreprise. C'est que le choix, on le dit, il faut qu'il demeure à la municipalité. Et si la démarche d'une bonne évaluation de la situation au départ est faite, donc vraiment une autoévaluation de tous nos services, bon, de la qualité, du service, des coûts, etc., et si on a des éléments de mesure de ces paramètres-là, bien, ensuite la municipalité peut faire des choix plus éclairés. Dans certains cas, elle va améliorer son service comme elle l'a déjà; et dans d'autres cas...

LE PRÉSIDENT :

865 Comme on n'a pas les informations de référence, on ne peut pas savoir si on en a pour notre argent ou pas.

M. HUBERT DEMARD :

870 Ce qu'on souligne, on ne veut pas se mêler du débat comme tel mais on dit, au moins, s'il vous plaît, quand vous voulez discuter de cette question-là, discutez-en correctement. Mettez sur la table les bons éléments et vous aurez plus de chance de prendre une bonne décision.

875 Puis ce qu'on dit aussi, c'est que si vous prenez la décision de garder votre système public complètement, regardez aussi qu'est-ce qu'il faut pour améliorer ça. On vous fait la liste des choses qu'il faut améliorer. Ce n'est pas, je veux dire, une fois que vous avez pris cette décision-là, vous ne restez pas assis. Il faut continuer d'avancer. Et si vous allez du côté du secteur privé, il faut vous doter des bons outils aussi pour faire clairement, publiquement, etc., des choix par rapport à ça.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche. Merci. Et puis vous signalez que, de temps en temps, il faut informer le public des résultats et des choses là-dessus.

885 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Très important.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Merci, messieurs, madame.

895 Alors, j'invite maintenant les représentants du Parti Québécois d'Argenteuil. Alors, bonsoir, mesdames! Bonsoir, messieurs!

Mme BERNADETTE HARISTOY :

900 Bonsoir, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires! Permettez-moi de me présenter. Je suis Bernadette Haristoy, secrétaire de l'exécutif du Parti Québécois d'Argenteuil. À mes côtés, j'ai madame Denise Beaudoin, monsieur Daniel Sarrazin, monsieur Georges Lapointe qui sont dans le comité d'environnement de l'exécutif d'Argenteuil.

905 Je vais vous présenter le mémoire du Parti Québécois. L'introduction. Le Canada et le Québec sont bien nantis en eau puisqu'ils possèdent 16 % des réserves d'eau douce de la planète. Près d'un cinquième de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. On s'attend à des pénuries d'eau dans un avenir assez rapproché dans le monde ainsi que des pressions américaines et des autres pays industrialisés pour contrôler et s'approprier cette ressource qui est la nôtre.

910 Depuis le rapport Legendre en 1972 sur la gestion des eaux au Québec, trop peu de progrès ont été faits pour protéger l'environnement et, par le fait même, l'eau au Québec. Nous pouvons malheureusement dire que la situation s'est détériorée dans plusieurs secteurs, notamment au niveau de l'approvisionnement en eau souterraine dans Argenteuil.

915 Le Québec compte environ 4 500 rivières, environ 500 000 lacs et 400 bassins versants majeurs. Cela nous donne un faux sentiment de sécurité à l'égard de cette ressource si essentielle.

920 La circonscription d'Argenteuil est bien nantie en cours d'eau et principalement par la rivière Outaouais, la rivière du Nord, la rivière Ouest, la rivière Rouge et compte un grand nombre de lacs et ruisseaux.

925 Le gouvernement Lévesque en 1978 a posé les premiers jalons d'une politique environnementale allant dans le sens de la Commission Legendre en 1972. On assistait à la naissance d'une politique de prévention par le contrôle des projets importants avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Mais la situation actuelle exige que l'on fasse bien davantage car l'eau est une ressource publique que nous devons protéger pour la laisser en héritage aux générations futures.

930 Notre objectif. Le but de notre mémoire n'est pas de vous exposer des données sur le plan technique et scientifique puisque d'autres intervenants vous ont transmis ces informations dans leur mémoire respectif. Notre but est de vous faire part des perceptions et des inquiétudes qui circulent parmi la population de la circonscription d'Argenteuil.

935

L'eau est perçue comme une richesse précieuse et limitée. Le captage effectué actuellement est perçu comme ayant déjà atteint un niveau très important. Depuis 1983, les conflits d'usages existent. Cette période coïncide avec la venue des capteurs d'eau dans notre région. La région des Laurentides compte actuellement six puits commerciaux de captage d'eau dite de source, dont deux sont situés dans la MRC d'Argenteuil et trois dans la MRC de Mirabel.

940

945

De plus, les riverains des puits de captage d'eau et des puits d'observation nous informent qu'ils sont affectés par les tests de pompage d'une durée d'une semaine et plus, car durant cette période, leur eau est altérée. Ils s'interrogent car pendant la durée de ces tests, les capteurs d'eau cessent toute activité. Pourquoi?

950

Les citoyens d'Argenteuil s'interrogent également sur l'accumulation de plus en plus grande d'amas de glaise éparpillés dans la circonscription d'Argenteuil et sur ses effets sur l'environnement.

955

La surexploitation de la nappe phréatique peut compromettre les récoltes et l'élevage en milieu agricole et, par le fait même, toute l'économie de la région. La baisse des niveaux d'eau affecte également la nappe phréatique.

960

Les coupes forestières à blanc entraînent un déséquilibre dans le processus de ruissellement des eaux de surface et une contamination de la nappe phréatique.

965

La profondeur d'exploitation de certaines sablières par son impact sur la qualité affecte la nappe phréatique.

La présence d'un site d'enfouissement en milieu agricole au-dessus de cette nappe phréatique essentielle à la culture et qui pourrait, rien ne nous sécurise à cet égard, entraîner une pollution de l'eau identique à celle générée par le site Cook dans l'Outaouais il y a une quinzaine d'années.

970

On va vous faire un petit contexte historique. Permettez-nous de vous faire un bref historique régional et particulièrement là où le captage est intensif.

La population de Mirabel a subi une expropriation éhontée par le gouvernement fédéral - 96 000 acres - afin de construire le plus grand et le plus fonctionnel aéroport du monde. On a annoncé à la population de la région après toutes ces souffrances qu'il s'agissait d'une erreur. Vous connaissez la suite, le transfert des vols de Mirabel à Dorval.

975

On a dépossédé la population de ses biens sans la consulter. Maintenant, on s'apprête - et c'est en cours - à la déposséder de son sous-sol sans encore la consulter.

980 L'exploitation de l'eau en milieu agricole. L'agriculture existe dans la région depuis plus
de 200 ans. Auparavant, à Saint-Hermas, la population buvait une eau d'une qualité unique et
gratuite en s'arrêtant à un puits situé à l'entrée du village. Cette eau était d'ailleurs
recommandée par des médecins de la région car elle était appréciée pour ses propriétés
thérapeutiques. Aujourd'hui, une usine de captage d'eau à des fins commerciales semble s'être
accaparée une grande partie de ce bien précieux, selon l'opinion de plusieurs citoyens de la
région.

985 En effet, plusieurs agriculteurs se plaignent d'une baisse marquée du niveau d'eau dans
leur puits. D'autres doivent boire une eau qui dégage une odeur désagréable.

990 La population est inquiète car on parle d'études et d'études comme lors de
l'expropriation. Nous comprenons que la connaissance précise de la situation, tant qualitative
que quantitative, est le préalable à une gestion éclairée des ressources hydriques. En attendant
la qualité et la quantité de l'eau se détériorent.

995 La population d'Argenteuil veut être consultée lors d'une demande d'autorisation de
permis de captage d'eau continu. Nous souhaiterions une étude régionale publique et
participative lors de l'émission de permis. En outre, les compagnies devraient verser des
redevances sur l'eau captée.

1000 Toute autorisation de captage d'eau à des fins commerciales devrait être temporaire et
conditionnelle. Toute modification de la qualité ou de la quantité d'eau dans une zone d'influence
d'un puits de captage intensif devrait faire l'objet d'une réévaluation du permis de captage. Les
usagers de la nappe phréatique ont des besoins actuels et futurs et il faut en tenir compte. Dans
un avenir immédiat, des études d'impacts régionaux devraient être faites, et suite à la
connaissance exacte de la ressource, une réglementation adéquate devrait être mise en
1005 vigueur.

1010 La qualité de vie de la région dépend du suivi immédiat qui sera effectué sur la qualité de
l'eau. Il faut informer la population de façon claire et nette des mesures prises pour remédier à la
situation. La transparence est nécessaire si on ne veut pas refaire les mêmes erreurs du passé.

1015 L'exploitation de l'eau en milieu forestier. Prenons l'incidence du déboisement sur la
qualité et la quantité de l'eau. Dans le secteur nord de la circonscription d'Argenteuil, la
population nous informe que les déboisements qu'on y pratique commencent à ressembler au
massacre effectué en Abitibi. Le niveau d'inquiétude augmente. Les gens s'interrogent. Qui
aller voir?

1020 Seules les compagnies forestières et les gens impliqués par la spéculation semblent être
là pour tenter de les rassurer. Et pendant que l'on effectue des études, on déboise. Les
minéraux du sol continuent d'être lavés et drainés vers les cours d'eau. Les surfaces déboisées
retiennent moins d'eau de pluie. On s'expose entre autres à des périodes de sécheresse plus
fréquentes. Mais, encore là, l'information manque et le niveau d'inquiétude augmente.

1025 Exploitation de l'eau et milieux industriels. Les sablières. Les riverains nous rapportent leurs inquiétudes au sujet des agissements de certains promoteurs qui n'ont aucun respect pour l'environnement. Ils nous rapportent que certains d'entre eux achètent le silence autour de certaines dérogations aux normes d'exploitation.

1030 Par ailleurs, certains exploitants possèdent des droits acquis. Ils ne se sentent pas liés, ni concernés par de nouvelles normes environnementales. À la limite, leur statut d'entreprise les protège d'éventuelles poursuites judiciaires, puisqu'ils peuvent toujours déclarer faillite et repartir leurs opérations sous une autre entité juridique.

1035 Dans l'état actuel des choses, pour certains, le gain immédiat peut être le seul intérêt. Les droits acquis devraient être modifiés ou abolis pour protéger l'environnement.

1040 Cette situation dénote - et nous nous en inquiétons - une absence de réglementation appropriée et stricte concernant l'exploitation des sablières. La relation entre la profondeur de l'exploitation des sablières et l'intégrité de la nappe phréatique inquiète. Ainsi, les puits des riverains doivent être protégés contre ces abus. Si les exploitants de sablière désirent prendre de l'expansion, ils devraient indemniser automatiquement les riverains qui subissent des dommages.

1045 Nous considérons la nappe phréatique comme un bien collectif. Les normes concernant l'émission de permis doivent être strictes pour protéger la nappe phréatique, les cours d'eau et les puits privés. L'émission de permis devrait être temporaire et l'exploitation inspectée pour prévenir les abus.

1050 De plus, le monopole exercé par plusieurs exploitants inquiète les citoyens qui doivent parfois payer plus cher leurs produits. Par des manoeuvres douteuses, certains exploitants empêchent même leurs concurrents de moindre envergure d'exploiter leur entreprise. À ce titre, l'État doit en être le gestionnaire.

1055 En cas d'abus, d'accidents d'exploitation, de litiges, les simples citoyens ne doivent pas se retrouver seuls pour se battre contre ces industriels. L'État doit être présent et jouer son rôle de gestionnaire et d'arbitre.

1060 Nous voulons des données exactes sur l'impact du pompage d'eau sur l'environnement dans notre région. Nous craignons la surexploitation causant des dommages à la ressource. Nous ne sommes pas contre le pompage mais nous sommes contre le pompage intensif, au même endroit, qui cause des préjudices à la population et dont l'impact environnemental est loin d'être connu et de faire consensus.

1065 Les tests de pompage doivent être faits en période d'étiage, là où les conflits d'usages risquent d'être plus apparents.

1070 Site d'enfouissement de la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Ce site d'enfouissement est situé à proximité d'une usine de captage d'eau et en milieu agricole. Son but, à l'origine, était de desservir les municipalités adjacentes afin de minimiser leurs coûts d'opération. Aujourd'hui, cette Régie est administrée et gérée par les municipalités afin de récupérer le plus de déchets en provenance également de l'extérieur.

1075 Chacun doit gérer ses déchets. Nous constatons l'ampleur qu'a prise cette entreprise qui dispose de camions et qui accepte maintenant l'ensemble des déchets de la Communauté urbaine de l'Outaouais et, selon certaines rumeurs, des déchets en provenance de l'Ontario.

1080 Nous voulons vous sensibiliser sur le fait qu'une grande partie de la population d'Argenteuil n'est pas au courant que la CUO nous envoie par camions, quotidiennement, ses 97 000 tonnes de déchets annuels. Existe-t-il d'autres contrats d'importation de déchets? Au passage continu de ces camions, certains le croient. Les riverains nous témoignent aussi des horaires et de la fréquence excessive de ces transports et de la pollution qu'ils génèrent. L'absence d'affichage des horaires d'accès prescrits, en particulier sur le site, soulève beaucoup d'interrogations.

1085 La population est inquiète. Une rumeur non démentie veut que la Régie intermunicipale ait un objectif d'importation de 300 000 à 400 000 tonnes de déchets d'ici quelques années.

1090 Les gens qui subissent cette réalité quotidienne sont découragés. Ils ne savent plus à qui s'adresser pour parler de la détérioration de leur qualité de vie, de la détérioration de la qualité de l'eau qu'ils puisent et de la dévaluation de leur propriété. Je me permets de faire une parenthèse, monsieur le président. Le problème est le même pour les riverains des puits de captage d'eau. On leur justifie cette situation par la création d'emplois. On leur dit, sans leur donner de garantie, que toutes les règles concernant l'environnement sont respectées. Les riverains ne reçoivent actuellement aucune compensation pour les dommages subis par cette détérioration.

1095 Une réglementation stricte devrait être en vigueur concernant l'horaire pour l'accès au site d'enfouissement et des pénalités sévères pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars devraient être imposées aux contrevenants qui ne respectent pas l'environnement.

1100 Or, l'eau des puits des riverains a commencé à dégager des odeurs désagréables. À ce chapitre, nous constatons un dangereux parallèle avec la situation qui a été vécue en Outaouais par les riverains du site Cook. Dans les années 80, après la détérioration de la nappe phréatique causée par des fuites de lixiviat et après des millions de dollars dépensés pour tenter de contrôler le problème et redonner de l'eau potable aux riverains, la CUO a réglé son problème en trouvant une nouvelle terre d'accueil pour ses déchets.

1105 Cette situation est difficilement compatible avec la vocation agricole des terres qui entourent ce site. Difficilement compatible aussi, vous l'admettrez, avec le captage d'eau dite de source qui s'effectue à proximité. Les citoyens croient que des permis pour opérer un site

1110 d'enfouissement ne devrait jamais être alloué à des particuliers. Ces entreprises devraient être publiques et les citoyens doivent être consultés en tout temps.

En conclusion, madame et messieurs, nous vous faisons quelques recommandations. Nous croyons qu'un gestionnaire de l'eau unique, indépendant et au-dessus des ministères économiques devrait gérer les eaux. Un tel gestionnaire pourrait être la Société québécoise des
1115 eaux, comme proposé par le Parti Québécois.

De plus, le nombre d'inspecteurs compétents, ayant les outils nécessaires pour l'application stricte de la réglementation devrait être augmenté.

1120 Il faudrait donc que le mandat du ministère de l'Environnement soit plus global et qu'il puisse agir en véritable ministère de l'Aménagement et de l'Environnement car le développement durable du Québec exige une vision d'ensemble.

1125 La population d'Argenteuil veut être consultée lors d'une demande d'autorisation de permis de captage d'eau continu et lors d'une demande de permis pour un site d'enfouissement. En outre, les compagnies devraient verser des redevances sur l'eau captée.

L'exploitation des eaux à des fins commerciales ne devrait pas être permise dans des
1130 régions où les activités humaines et agricoles sont intensives. Les demandes de permis pour cette exploitation devraient être temporaires et réévaluées afin d'éviter des conflits d'usages. Les permis ne devraient être émis qu'à partir d'une évaluation scientifique, indépendante des compagnies.

1135 Nous ne voulons pas être la poubelle du Québec. Seuls les journaux de l'Outaouais semblent dévoiler cette situation qui les dépanne et les débarrasse de leurs déchets. Tout ceci a-t-il un lien direct avec la qualité et la quantité d'eau? Les futures générations seront-elles fières de nous si nous ne faisons pas face immédiatement à cette situation?

1140 La controverse concernant les conflits d'usages dans la région entre les divers utilisateurs de la ressource n'est définitivement pas résorbée. La concertation régionale de la MRC d'Argenteuil et de Mirabel est encourageante afin de permettre la connaissance de la ressource, mais pendant ce temps la ressource se détériore. Alerte dans Argenteuil.

1145 En terminant, nous voulons signifier notre total appui au nouveau centre: «L'EAU POTABLE», Centre international de recherche et de développement que des experts de notre région ont créé récemment et dont le siège social est à Sainte-Scholastique, Mirabel.

1150 L'implantation de ce centre tant attendu permettrait de donner de l'espoir aux citoyens de la circonscription d'Argenteuil. Ces derniers croient que les conflits d'usages survenus au début des années 1980 doivent immédiatement cesser. La protection de la nappe phréatique, la qualité et la quantité de l'eau, ainsi que la qualité de vie sont des biens et des valeurs inestimables. Je vous remercie pour votre attention.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Je voudrais vérifier une chose avec vous, ça revient deux fois et une fois en conclusion. Vous parlez de permis temporaire. Qu'est-ce que vous signifiez par là?

1160 **Mme BERNADETTE HARISTOY :**

Au sujet de l'exploitation de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

1165

D'exploitation à fins commerciales. Exploitation d'eau à fins commerciales. Qu'est-ce que vous entendez par permis temporaire?

M. GEORGES LAPOINTE :

1170

Un permis temporaire, ça serait que maximum deux ans, en révision, renouvelable. Parce que présentement, les permis que le Ministère donne, c'est ad vitam aeternam. Ça fait qu'il n'y a pas de contrôle sur les permis. S'il y a un problème, bien, le permis est renouvelable aux deux ans, ou aux trois ans. Maximum, je dirais trois ans, moi. Pour surveiller le captage d'eau ou les industries.

1175

LE PRÉSIDENT :

1180

C'est-à-dire que vous le mettiez conditionnel. Que vous mettiez des conditions de surveillance, ça, je comprends ça parfaitement. Mais que vous mettiez le permis conditionnel...

M. GEORGES LAPOINTE :

1185

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... quel est l'investisseur qui va investir sur un permis conditionnel?

1190

M. GEORGES LAPOINTE :

Bien, si tous les investisseurs seraient tous... comment je dirais bien ça...

LE PRÉSIDENT :

1195

Sur un permis conditionnel, je suis d'accord. Mais sur un permis temporaire, quel est l'investisseur qui va investir sur un permis temporaire?

M. GEORGES LAPOINTE :

1200

Bien, présentement, toutes les compagnies que je connais dans le secteur d'Argenteuil, la plupart, c'est toutes des subventions du gouvernement pour s'installer. En partant de là, si je subventionnais une compagnie, je dirais maximum trois ans ou cinq ans, ça n'a pas d'importance, pour venir au sujet de dire que le gouvernement a un contrôle sur ces compagnies-là.

1205

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, mais qu'il soit conditionnel, je n'ai aucun problème. Qu'il y ait un contrôle, je n'ai aucun problème. Mais vous avancez la notion de permis temporaire.

1210

M. GEORGES LAPOINTE :

Oui.

1215

LE PRÉSIDENT :

S'il est temporaire, il est donné pour un temps.

1220

M. GEORGES LAPOINTE :

Oui. Mais renouvelable. Ça existe des permis temporaires, renouvelables à tous les cinq ans.

1225

Mme BERNADETTE HARISTOY :

Si vous permettez, c'est parce qu'on a des problèmes, il y a des problèmes très importants. Pour en revenir au puits Foucault, il a un permis de 18 litres/seconde qui a été émis, que son père a depuis 83, je pense, qui est de 18 litres/seconde. Donc, il peut aller jusque là. Sauf que quand il a commencé des captages intensifs en 96, la quantité, on ne le sait pas, sauf que ce qu'on peut dire, que c'était 50 à 60 camions par jour qui captaient de l'eau, 24 heures sur 24, 365 jours par année.

1230

Donc, là, la quantité, on ne la sait pas exactement. Et c'est là que les problèmes ont commencé dans la région de Saint-André d'Argenteuil. Sauf qu'il n'y a pas eu d'étude de refaite. Je ne sais pas si vous comprenez?

1235

LE PRÉSIDENT :

1240

Oui, oui, je comprends fort bien qu'il faille des études pour un processus transparent,
etc.

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1245 C'est ça. C'est parce qu'il n'y a pas eu d'autres études de faites, à savoir quel était l'impact sur l'environnement. Il a fait un test de pompage, il a commencé un test de pompage le 5 octobre, qui devait durer jusqu'au 23 décembre. Il l'a arrêté le 25 octobre parce qu'il y a des riverains qui ont été très affectés par ce test de pompage. Sauf qu'on ne sait pas en réalité combien il capte mais il y a des problèmes.

1250

LE PRÉSIDENT :

Donc, finalement, ce qu'il faut dire, c'est qu'il doit y avoir une autorisation à une quantité, il doit y avoir un contrôle pour cette quantité.

1255

Mme BERNADETTE HARISTOY :

C'est ça.

1260

LE PRÉSIDENT :

On est parfaitement d'accord. Ça, il n'y a pas de problème.

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1265

Il peut avoir un permis pour capter 6.9 litres/seconde - une supposition - mais si à un moment donné, il y a des riverains qui ont des problèmes, à ce moment-là, bien, il peut y avoir une étude de faite pour voir si c'est lié au captage puis, à ce moment-là, son permis, au lieu d'être 6.9 litres, peut être baissé à 5 litres ou quelque chose dans ce genre-là, être réévalué.

1270

LE PRÉSIDENT :

Puis il peut être modulaire selon les saisons.

1275

Mme BERNADETTE HARISTOY :

C'est ça. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1280

Donc, c'est le sens de ce que vous voulez. C'est parce que dans le processus industriel du Ministère, ce qu'on appelle relié aux attestations d'assainissement, les permis sont révisibles mais aux cinq ans, voyez-vous? Aux deux ans, là, vous posez une contrainte extraordinairement lourde.

1285

1290 Supposons un autre utilisateur, supposons un pisciculteur qui consomme beaucoup plus d'eau qu'un embouteilleur. Bon, si vous donnez un permis de deux ans, je veux dire, là, vous créez un stress extraordinairement lourd par rapport au temps de réaction. Alors, qu'un permis soit conditionnel, ça, il devrait y avoir des permis et des contrôles. J'essayais de voir la durée du temps, si votre deux ans, c'est deux ans, trois ans ou si c'est...

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1295 Bien, ça peut être un permis que la quantité, si vous voulez, elle peut être conditionnelle à ce qu'il n'y ait pas de problème dans l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

1300 Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1305 Vous décrivez des impacts pour les voisins de site de captage et les voisins de lieu d'enfouissement sanitaire en termes de perte de qualité de vie, perte de qualité de l'eau et perte de valeur foncière.

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1310 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1315 Expliquez-nous donc un petit peu de quelle façon. Parce qu'en principe, si tous les règlements sont observés et si tout est fait selon les règles de l'art, il ne devrait pas y avoir de tels inconvénients ou de tels préjudices vécus par les voisins.

M. DANIEL SARRAZIN :

1320 Moi, j'ai rencontré des personnes qui habitent juste en face du site d'enfouissement. Ils m'ont dit que, effectivement, oui, à partir de telle heure, le bruit est intensif, il y a les odeurs, il y a la poussière...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1325 Excusez-moi. Est-ce que c'est des gens qui demeuraient là avant?

M. DANIEL SARRAZIN :

Qui habitent juste en face du site d'enfouissement.

1330

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ils ne se sont pas implantés après l'ouverture du site. Ils étaient là avant que le site s'implante.

1335

M. DANIEL SARRAZIN :

Oui. Je crois une dizaine d'années qu'ils sont là, quelque chose comme ça.

1340

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Continuez, allez-y.

M. DANIEL SARRAZIN :

1345

Alors, moi, je pense quand même que le site d'enfouissement, qu'on impose une réglementation de telle heure à telle heure, puis comme on a écrit dans le mémoire, que ce soit affiché.

1350

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Donc pour le site d'enfouissement, qualité de vie, c'est le bruit en gros.

M. DANIEL SARRAZIN :

1355

C'est le bruit, puis les odeurs énormes. J'habite à 2 kilomètres de là, moi, puis je les sens. Alors, vous voyez que c'est quand même assez... Bon, nous, on a des problèmes avec le capteur d'eau parce qu'on habite à 350 mètres du capteur d'eau, ça, c'est autre chose. Quand je passe, moi, dans ce coin-là, du site d'enfouissement, il y a des fois je passe là à 200 à l'heure parce que ça sent mauvais. Je me demande même comment font les gens pour vivre là. Moi, je me pose des questions, des fois.

1360

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1365

Et la qualité de l'eau?

M. DANIEL SARRAZIN :

1370 La qualité de l'eau, dernièrement, moi, j'ai eu chez nous, l'eau chez nous, quand ils ont fait ces tests, ça sentait les oeufs pourris. D'ailleurs, l'est n'est pas bonne. Quand il faisait ses tests de pompage. Quand il fait des tests de pompage, l'eau...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1375 C'est de l'eau d'un puits individuel?

M. DANIEL SARRAZIN :

1380 Oui. Quand il fait des tests de pompage, l'eau, là, n'est pas buvable, pratiquement pas buvable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1385 Puis, ça, vous faites un lien avec le lieu d'enfouissement sanitaire?

M. DANIEL SARRAZIN :

1390 Oui, parce que de ce temps-ci, il ne fait pas... bien, je fais pas tellement un lien, parce que moi, je suis un peu trop loin peut-être. Parce qu'on sait que les deux nappes, que celle du nord et celle du sud, elles sont reliées, pareil. Ça, on le sait. Peut-être que le fait de la nappe d'en haut est peut-être affectée, mais je ne pense pas non plus à ça. Mais je sais que quand il fait ses tests de pompage, la nappe du sud, chez nous, l'eau, elle sent les oeufs pourris.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1395 Alors, ça, vous reliez ça aux tests de pompage?

M. DANIEL SARRAZIN :

1400 Aux tests de pompage. Ça, là-dessus...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1405 Et non pas nécessairement au lieu d'enfouissement sanitaire.

M. DANIEL SARRAZIN :

1410 Parce que moi, je suis trop loin du site d'enfouissement. Moi, je suis à peu près à 2
kilomètres. Donc, je trouve que je ne pense pas personnellement que je sois affecté, moi
personnellement, par le site d'enfouissement, par les eaux. Je ne pense pas. À ce niveau-là,
je ne pense pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1415 Non, mais c'est parce que j'essaie d'objectiver votre affirmation parce que vous avez dit,
et pour les voisins du site d'enfouissement, et pour les voisins du site de captage, il y a trois
impacts.

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1420 Pour les voisins du site de captage, il y a un problème qui n'est pas relié. C'est sûr qu'il
y a un impact. Il y a la zone d'influence quand on puise de l'eau, on capte de l'eau dans un
puits, il y a la zone d'influence. Cette zone d'influence, elle peut aller à une certaine distance.
Les problèmes, c'est des puits asséchés, des puits coulants asséchés qui ont toujours coulé
1425 puis, du jour au lendemain, se sont asséchés. On ne sait pas pourquoi. Personne ne sait
pourquoi.

1430 Il y a un riverain qui a son terrain qui bouge beaucoup. Les déformations au printemps,
depuis l'hiver 96-97, le terrain a beaucoup bougé. C'est une maison qui est centenaire et c'est
une maison qui est située, d'après une étude hydrogéologique qui a été fait faire par le père de
monsieur Foucault en 90, ça a été déterminé que cette maison était au coeur de la nappe
phréatique dans laquelle monsieur Foucault puise et cette maison bouge. C'est une maison qui
a des fondations centenaires, les fondations bougent, le plancher qui est un plancher de bois
1435 franc est déformé pas mal, il y a des fissures qui se forment, mais c'est reconnu par personne.
Il y a eu une inspection du ministère de l'Environnement, du ministère des Transports et
personne ne veut reconnaître que c'est dû au captage intensif d'eau. Donc, quand on parle de
dévaluation des propriétés, bien, c'est à ce sujet-là.

1440 Et pour en revenir au site d'enfouissement, il y a un riverain qui a fait creuser trois puits,
qui sont inutilisables parce que l'eau est sale, l'eau est pleine de rouille, l'eau n'est pas
utilisable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1445 Et les experts vous disent qu'il n'y a aucun lien entre ces symptômes-là.

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1450 Il n'y a aucun lien de cause à effet et la maison est située à 350 mètres du puits de captage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1455 Et comment pensez-vous qu'une politique sur l'eau pourrait, comme disent certains, adresser ces questions-là ou convenir des dispositions qui pourraient être utiles pour le contrôle ou la prévention de ces situations-là?

M. GEORGES LAPOINTE :

1460 Moi, je pense que pour le contrôle, vu que le gouvernement, il n'y a personne présentement, il n'y a pas une firme qui m'a démontré quelle solution qu'il pourrait apporter immédiatement, sans calcul de ci, ça, je pense que si on suivait seulement que la logique, on arriverait à un point de dire, bien, ces personnes-là étaient là avant, il n'y avait pas de problème. Il y a deux intervenants qui sont arrivés dans leur décor, présentement ils ont des problèmes. Est-ce que le Ministère pourrait dire: «Bien, on va faire un essai», je ne sais pas, moi, des études plus avancées.

1470 Quand ils commencent à faire des études présentement, ils se sont arrêtés au mois d'octobre. Ils n'ont pas continué jusqu'au 23 décembre. Pourtant, c'est le ministère de l'Environnement qui fait le calcul du système de pompage, puis tous les tests qu'ils veulent. Je pense que ça serait le temps de dire: «On va faire une étude au complet» et corriger les erreurs après, si c'est possible.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1475 C'est pour ça que vous proposez un permis progressif ou conditionnel, comme le permis de conduire pour les jeunes maintenant.

M. GEORGES LAPOINTE :

1480 C'est ça. C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1485 Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1490 Et pour terminer là-dessus, boucler la boucle, comment voyez-vous le cas de ceux - et c'est peut-être le cas chez monsieur Foucault - qui ont déjà des droits acquis, peut-être même le permis qui est là par convention, et ce n'est certainement pas le seul cas au Québec? Alors est-ce que votre recommandation va jusqu'à aller jouer dans les droits acquis présentement?

Mme BERNADETTE HARISTOY :

1495 Oui. Moi, je dirais oui parce que quand monsieur Foucault, père, a eu ce permis, il faisait juste du remplissage de piscine, c'est-à-dire que c'était seulement une activité l'été et c'était peut-être 1, 2 camions par jour. De là à capter 50, 60 camions par jour, il y a une grosse différence.

1500 Il y a un compteur qui a été mis au puits Foucault pour vérifier la consommation. Sauf qu'il y a une comparaison que l'on peut faire, on a tous un compteur électrique. Vous partez deux semaines en vacances, il n'y a pas d'électricité qui se consomme chez vous. Vous revenez, vous consommez pendant deux semaines, votre consommation totale a été de 1 000 kilowatts, une supposition.

1505 Si vous aviez été là les quatre semaines et que vous auriez consommé les 1 000 kilowatts, vous auriez, comment vous dire, moins pompé sur le réseau, O.K.? Et c'est ça qui se passe avec le puits Foucault. Il a un compteur mais un compteur qui ne dit pas combien il consomme. Il dit combien il a consommé dans le mois. Mais quand il y a maintenant moins, mais en 96 qu'il y avait 2, 3, 4 camions qui pompaient en même temps, puis après, ça restait une demi-heure, trois quarts d'heure sans qu'il n'y ait pas d'eau qui soit captée, je pense que c'est ça qui influence beaucoup la nappe en dessous et les terrains autour.

1515 **M. GEORGES LAPOINTE :**

Je voudrais terminer pour les droits acquis, vu que vous avez parlé des droits acquis.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1520 Oui?

M. GEORGES LAPOINTE :

1525 Il y a des droits acquis sur les sablières itou. Les sablières, avant 72, elles ont un droit acquis, automatiquement. Après 72, ça leur prend une autorisation du ministère de l'Environnement pour, je pense, avoir une sablière. J'avais fait dans le nord de la circonscription d'Argenteuil, il y a trois sablières dans la limite de chez nous.

1530 J'ai fait, l'année passée, il y a une des sablières qui a creusé dans la nappe phréatique parce qu'il voulait plus de sable, pour vendre en plus, en tout cas. Bien, j'ai fait une plainte au ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement m'a répondu comme ceci, grosso modo, que:

1535 «... les normes prévues au règlement des sablières et carrières ne lui sont donc pas applicables, sauf ce qui a trait aux surfaces après le 17 août 97 qui devront être restaurées à la fin de l'exploitation.»

1540 Ça, c'est un problème. À la fin de l'exploitation, ça veut dire ça que ça peut être 100 ans, 200 ans, on ne le sait pas. En plus:

1545 «Il n'y a aucune restriction quant à la profondeur de l'exploitation. De plus, le règlement sur les carrières et sablières ne prévoit aucune protection des puits de particuliers situés près d'une sablière.»

Monsieur Richard Paquette m'avait fait par téléphone que si ça avait été un puits d'aqueduc d'une municipalité, que la sablière serait fermée aussi vite presto le lendemain matin. Mais vu qu'on est déjà à peu près 250 puits aux alentours, il n'y a pas de réglementation.

1550 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Maintenant, pour vous faire plaisir puisque vous m'avez demandé de vous poser une question, mais êtes-vous capable de me répondre en 30 secondes, vous vouliez que je vous repose ce soir la question que j'ai posée cet après-midi à quelqu'un sur le calendrier d'accomplissement d'une politique de l'eau au Québec. Puisque tout le monde, je crois, est conscient du peu de ressources humaines disponibles pour cela au ministère de l'Environnement et aussi du peu de budget, comment pensez-vous que la quadrature du cercle peut se faire?

1560 **M. GEORGES LAPOINTE :**

Bien, si on appliquait, corriger seulement que les deux petits problèmes que j'ai sur cette lettre-là, ça serait déjà magnifique. C'est faire un amendement, c'est pas tellement long. Et les problèmes du site d'enfouissement, c'est pareil. Je pense que c'est une question de volonté. C'est sûr si on s'en va à dire: ça prend ci, ça coûte ci, ça va nuire à un, ça va nuire à l'autre, l'autre va faire ci, l'autre fera pas d'argent, l'autre... on finira jamais.

1570 Je pense qu'il est temps, il est dû de faire quelque chose subito presto. En premier lieu. Parce que la nappe phréatique, qu'elle vient du nord, le déboisement, qu'elle vient d'en haut de la province de Québec, tôt ou tard, s'il manque de l'eau en haut, en bas, vous allez suivre ça sera pas long. Ça, je pense que c'est logique. L'eau monte pas vers le nord, elle descend. De l'un à l'autre, elle descend par en bas.

1575 Et je préférerais, vu qu'on est une vingtaine d'années en arrière sur le sujet de l'eau, que les compagnies de captage d'eau sont en avance sur nous autres, sur les Québécois, puis que l'eau appartient aux Québécois, je devrais dire qu'on devrait commencer la semaine prochaine.

Mme DENISE BEAUDOIN :

1580 Si vous permettez, vous parlez de temps là. On a mentionné dans notre mémoire que nous, ce n'est pas nécessairement le côté technique parce que d'autres ont bien, disons, décrit la situation sur le plan technique. Dans Argenteuil, c'est une inquiétude. C'est le but de notre mémoire. C'est que les gens viennent nous voir, on ne sait pas quoi répondre, les gens sont inquiets. Les gens voient toutes sortes de choses, ils l'apprennent par d'autres, bon.

1585 On a parlé du site Cook à Aylmer, je pense que vous connaissez le cas. Et je pense que c'est important, j'ai ici un bref historique de la petite histoire des déchets concernant le site d'enfouissement à Aylmer. D'ailleurs, j'ai essayé d'avoir de l'information et je dois vous dire que même par téléphone, on me demandait si j'étais journaliste, on était méfiant, on ne voulait pas que j'aie le plus d'information possible.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1595 C'est le malheur des journalistes. Tout le monde est méfiant. C'est terrible!

Mme DENISE BEAUDOIN :

1600 Mais j'ai quand même ici, c'est dans le journal Le Droit, c'est un historique. C'est pour ça que nous, on veut dénoter le fait que les gens sont inquiets et ça presse. On prend l'ouverture du site d'enfouissement à Aylmer. 75: ouverture du site Cook à Aylmer; 82: début de la recherche d'un site d'enfouissement pour remplacer le site Cook. Des dizaines de sites ont été étudiés, notamment à l'Ange-Gardien, Notre-Dame-du-Bon-Secours, à Bristol, aucun n'a été approuvé par toutes les instances gouvernementales. Les recherches ont duré plus de 10 ans.

1605 Là, là, c'est ça le problème. C'est qu'on parle de c'est quoi la durée raisonnable. Mais étude par-dessus étude, on est parti -- là, on a parlé de l'expropriation. C'est important. Les gens en ont comme ça dans la région parce qu'on aboutit après X années à une réponse définitive mais, des fois, c'est trop tard. Là, on se rend compte que ça commence à être

1610 urgent.

1615 Là, on arrive, bon, 91: fermeture du site Cook; mai 91: contrat pour la disposition des déchets à Saint-Jean-de-Matha, mandat à la firme Transvick; juin 91: ouverture de l'usine de mise en ballot à Hull; 92: la CUO retient la solution de l'incinération avec tri des déchets et minicentrale de production d'électricité pour régler son problème de déchets; novembre 92: contrat pour la disposition des déchets à Sainte-Sophie; 94: abandon du projet d'incinérateur de

1620 la CUO; et, finalement, on a, nous autres, le cadeau, juin 97: entente entre la CUO et la Régie Argenteuil-Deux-Montagnes, contrat de cinq ans, plus option de cinq ans débutant le 1er juillet 98, parce qu'ils ne savent plus où envoyer leurs déchets. Alors, nous, on est la terre d'adoption de l'Outaouais.

1625 Et quand on parle de transport, c'est que la plupart des gens de la région ne voient pas ça à moins d'être riverains. Puis là, ça a commencé par dix, là c'est rendu à cinquante. Ça va être quoi plus tard? Alors, c'était le but de notre mémoire, de sensibiliser les gens. On n'est pas contre le site d'enfouissement. On n'est pas contre les capteurs d'eau. On veut savoir ce qui se passe. On voudrait que ce soit encadré.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1630 Mais vous mentionnez dans votre mémoire que vous souhaitez que ce soit toujours des entreprises publiques. La Régie Argenteuil-Deux-Montagnes, c'est une institution publique?

Mme DENISE BEAUDOIN :

1635 Oui, c'est public, oui. C'est parce qu'on a eu des problèmes aussi avec certains promoteurs.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1640 Alors ce n'est pas toujours une garantie absolue quand c'est public?

Mme DENISE BEAUDOIN :

1645 Non, mais on a rajouté qu'on voulait que la population soit consultée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui.

1650 **Mme DENISE BEAUDOIN :**

Quand on a parlé d'entreprise publique. Et on n'a pas l'impression - c'est ce que les citoyens nous disent - ils n'ont pas l'impression d'être consultés. Ils arrivent avec un fait établi.

1655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1660 Remarquez que ça aurait pu être l'inverse parce qu'un des projets, si ma mémoire est bonne, la mine Bristol pour remplacer le site Cook, c'est un immense trou de mine, puis le projet, c'était de recevoir les déchets d'un peu partout au Québec. Ça aurait pu être les déchets d'ici qui auraient été transportés là-bas.

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, messieurs, merci beaucoup et bonne chance.

1665

Alors, on va suspendre l'audience une dizaine de minutes. Je vous rappelle qu'il y a du café offert à l'arrière, il y a de l'eau. On se retrouve dans dix minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1670

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1675

Alors, j'ai le plaisir d'accueillir les représentants de la Municipalité du Canton de Grenville. Bonsoir, messieurs!

M. RICHARD POLISENA :

1680

Bonsoir!

M. JOE GILMORE :

1685

Bonsoir! Il se fait tard et on va être assez bref.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1690

M. JOE GILMORE :

On va s'en tenir au résumé que vous avez en avant de vous. On ne se perdra pas dans les pages.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Le recto et le verso.

1700 **M. JOE GILMORE :**

Oui, monsieur. Alors, on voudrait vous donner un portrait de notre Municipalité du Canton de Grenville: une population de 1 900 habitants répartis sur un territoire qui couvre 33 530 hectares, ce qui en fait la plus grande municipalité de la MRC d'Argenteuil.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous arrête un instant pour vous demander votre nom, s'il vous plaît.

1710 **M. JOE GILMORE :**

Joe Gilmore, je suis le maire du Canton de Grenville.

LE PRÉSIDENT :

1715 Bonsoir, monsieur le maire!

M. JOE GILMORE :

1720 Et monsieur Richard Polisen. Alors, 33 500 hectares, ce qui en fait la plus grande municipalité de la MRC d'Argenteuil et l'une des plus grandes de la province de Québec. En d'autres mots, 33 000 hectares, c'est à peu près quoi, 320, 325 kilomètres carrés. Alors, c'est assez grand, merci.

1725 Voici d'ailleurs ses autres composantes en superficie. La superficie du territoire forestier est de 26 000 hectares; terres agricoles: 2 600 hectares; superficie du territoire en eau: 3 000 hectares; puis autres: routes, terrains de camping, lignes électriques, etc.: 654. Pour un total de 33 000 hectares.

1730 La Municipalité n'a aucun système d'aqueduc, ni d'égout. Ce qui veut dire que 100 % de la population permanente puise son eau potable à même l'eau souterraine ou l'eau de surface.

1735 Situation actuelle concernant l'eau souterraine commerciale. Par droits acquis, un promoteur puise de l'eau souterraine pour la commercialisation sans aucun contrôle ni redevances pour la Municipalité. Cette personne-là a un puits qui lui a été autorisé en 1997, un permis d'exploitation lui a été remis à cette date-là. Les démarches ont commencé en 94, et puis ça a traîné, et puis finalement il l'a eu en 97. Alors, à ce moment-ci, il l'a par droits acquis.

1740

Une usine - Volaille Grenville - située dans la municipalité adjacente à notre Canton de Grenville, le Village de Grenville, soutire une grande quantité d'eau souterraine sur notre territoire puisque l'aqueduc du Village de Grenville ne peut la fournir. Les résidants à proximité de ce puits manquent souvent d'eau et pour certains d'entre eux, la qualité de leur puits s'est grandement détériorée.

1745

En janvier 1998, la Municipalité a modifié sa réglementation de zonage afin de permettre dans une seule zone, soit la zone où il existe déjà un puits, et d'interdire dans les autres la commercialisation de l'eau souterraine.

1750

Les buts visés. Protection de l'eau souterraine: une loi cadre qui permettrait une quantité et une qualité d'eau pour les générations actuelle et futures.

1755

Éviter la surexploitation: par une étude hydrogéologique de notre territoire, ce qui nous donnerait les outils indispensables pour une meilleure gestion de l'eau souterraine dans le cadre d'un développement durable.

1760

Redevances. Pour la Municipalité, l'eau souterraine destinée à la commercialisation est une richesse qui appartient à la collectivité locale, dont une partie des profits - redevances - devra être redistribuée à la population par le biais de la Municipalité.

1765

Nous jugeons primordial que des redevances soient versées aux municipalités locales, puisque la majorité des puits commerciaux sont situés en zone non urbanisée, l'infrastructure des routes ne peut se permettre un va-et-vient continu de camions lourds et camions-citernes; et une certaine réserve financière devrait être créée à même ces redevances pour défrayer les coûts légaux qui devront être engendrés contre les exploitants qui seraient tentés de ne pas respecter les lois. Vous en connaissez.

1770

Droits acquis en matière d'eau souterraine. Ceux qui ont des droits acquis devront dévoiler leur débit d'eau à la municipalité locale et ils n'auront pas le droit d'augmenter ce débit sans une autorisation écrite de la municipalité. Nous avons raison de croire que la loi future obligerait les exploitants d'eau souterraine à verser une redevance. Ces redevances devront s'appliquer à tous, même à ceux qui bénéficient de droits acquis. Même commentaire pour toute autre disposition de cette future loi.

1775

Nous supposons que le gouvernement, par cette future réglementation, désire contrôler cette richesse naturelle si convoitée. En conséquence, cette nouvelle loi doit s'appliquer à tous, sans exception.

1780

Maintenant, qu'est-ce qui arrive dans le cas d'un permis qui est émis, dans le cas que nous vivons à l'heure actuelle, ce puits-là est un des plus gros puits de la province de Québec. Il y a un débit de 250 gallons/minute. Alors, sur la liste qui nous est fournie par le Ministère, on voit que ce puits-là du Canton de Grenville est le plus gros. Il y en a d'autres aussi qui sont là.

1785 Maintenant, avec un puits puis un débit comme ça, on parle de 35 à 40 camions-citernes par jour. C'est bien beau, ça. Ça crée de l'emploi puis tout. Mais on a 2 000 contribuables, nous, qui payent pour l'entretien de ces routes-là. Les gens qui exploitent, les promoteurs, puis tout le monde, paient pas un sou rouge. Alors, c'est pour ça qu'une petite municipalité comme la nôtre, en nombre, mais très grande en territoire, on est obligé d'entretenir pour ces gens-là à peu près 40, 42 kilomètres de route, pour que ces gens-là puissent sortir l'eau puis exploiter le puits, avec aucun retour pour notre municipalité.

1790 Alors, on est pour le progrès, on est pour la solidarité, l'entraide, puis toutes ces choses-là. Mais, par contre, on aimerait avoir de l'entraide pour nous aussi. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1795 C'est bien correct, monsieur le maire. Je voudrais avoir de l'information. Vous dites en janvier 98, la Municipalité a modifié sa réglementation de zonage. Alors, ça, c'est votre municipalité?

M. JOE GILMORE :

1800 Notre municipalité à nous, oui.

LE PRÉSIDENT :

1805 Et d'interdire dans les autres la commercialisation de l'eau souterraine. Donc, si jamais il y a une autre demande de permis qui vient, vous allez dire: «C'est contre notre réglementation.»

M. JOE GILMORE :

1810 Ça se pourrait. Mais il y a une zone où ils ont le permis à l'heure actuelle. Et puis ces promoteurs-là qui sont là à l'heure actuelle, naturellement ils disent: «On s'en vient investir 25-30 millions \$ dans votre Canton pour l'usine» et ainsi de suite. «On n'est pas pour investir 25-30 millions \$ si on n'a pas un autre puits secondaire.» Parce que si le premier, il arrive quelque chose, un bris ou quelque chose comme ça, il faut absolument qu'il y ait quelque chose en réserve. Et c'est ça qu'ils sont après discuter, eux, avec le Ministère à l'heure actuelle.

1820 Et comme on vous a dit dans notre mémoire, on n'est pas contre le progrès, puis on n'est pas contre le fait que la création d'emplois va amener une certaine richesse à notre municipalité. La seule chose est qu'on a demandé au Ministère: «Il faut absolument qu'il y ait un contrôle sur les compteurs.» On croit à la technologie, puis tout ça. Mais par contre, je ne sais pas si son deuxième nom, si c'est Thomas, mais, moi, mon deuxième nom, c'est Thomas. Et il faut que je touche puis il faut que j'aille voir.

1825 Et puis c'est bien beau la technologie mais je crois que les municipalités sont dans une meilleure position de contrôler. Malgré que ces gens-là nous ont dit à l'heure actuelle qu'ils vont exploiter seulement qu'un tiers du débit pour leur usine. Un tiers du débit, apparemment, leur donne de 30 à 40 citernes par jour.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Comme disait ma mère: «Écris-moi ça sur un papier, tout de suite.»

M. JOE GILMORE :

1835

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1840

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1845

Puisque vous dites que vous voyez passer 40 à 50 -- non seulement vous les voyez passer mais vous payez pour l'entretien des routes, dites-vous, ces camions-citernes, l'embouteillage se fait ailleurs?

M. JOE GILMORE :

1850

Oui. C'est ça l'investissement qu'ils vont faire. 30 à 40 camions, c'est sûr et certain qu'ils ne peuvent pas descendre complètement sur la route provinciale puis aller dans une zone industrielle. Ils ont acheté des terres et puis ils vont créer... c'est un genre de laboratoire, c'est un nouveau procédé aseptique. C'est quelque chose... de l'eau pure sans bactérie, sans virus. Et c'est quelque chose de nouveau sur le marché, et puis c'est commencé en Allemagne, et il faudrait que nos gens qui vont travailler là aillent s'entraîner, être formés en Allemagne pour une période de 10 à 12 mois.

1855

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1860

Mais pour le moment, ça a créé combien d'emplois, cette usine, chez vous?

M. JOE GILMORE :

À l'heure actuelle, aucun.

1865

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ah! voilà. Voilà!

1870

M. JOE GILMORE :

Aucun. Parce que l'usine, le puits est commercial. Le puits est en opération. Le monsieur vend à certains camions-citernes, ils viennent se charger d'eau. Mais les promoteurs qui veulent avoir le laboratoire n'ont pas de permis encore. Nous, on est en discussion à l'heure actuelle avec le Ministère, puis notre conseil.

1875

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous savez que plusieurs mémoires demandent que le Code civil soit modifié pour que l'eau souterraine soit reconnue officiellement par l'État comme un bien public, domaine patrimonial, certains avocats ajoutent ça. Qu'est-ce que vous pensez de ça? Est-ce que vous exigeriez ça aussi?

1880

M. JOE GILMORE :

Bien, nous, on a dit, on n'est pas entièrement d'accord quand on dit un bien public, pour la simple raison que quand on dit: «bien public», on dit: «gouvernement», puis quand on parle gouvernement, on a vu qu'est-ce qu'ils font avec les loteries puis ces choses-là.

1885

Les redevances que nous on pourrait avoir pour les chemins vont s'en aller à Québec. C'est pour ça que nous autres, on aimerait que le contrôle des redevances ou des royautés ou nommez-le comme vous voudrez, soit entre les mains de la municipalité.

1890

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et s'il y avait ça en plus?

1895

M. JOE GILMORE :

Ah! Madame, ça serait trop bon!

1900

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1905 Et j'ai peut-être une autre question, monsieur le maire, que je voudrais vous poser
puisque vous abordez, il y a une question de droits acquis. Vous avez entendu tout à l'heure les
gens qui étaient à votre place, juste avant vous, ont dit: «Oui, il faut même aller jusque là. Il
faudrait que le gouvernement aille dans les droits acquis et même ceux qui ont des conventions,
qui ont déjà quelque chose de signé qui semble immuable, il faudrait que le gouvernement
rouvre ces conventions-là.»

1910 Est-ce que, par exemple dans le cas qui vous préoccupe, que vous nous signalez,
votre exigence à vous aussi, comme municipalité, irait jusque là dans le cas de cette
entreprise?

1915 **M. JOE GILMORE :**

Absolument. Absolument. D'abord, c'est quelque chose qui est très, très à point dans
notre municipalité parce qu'on a non seulement les gens qui exploitent un puits d'eau, qui nous
passent en pleine face et puis qu'on est obligé d'entretenir les chemins pour eux.

1920 Mais par contre, on a les compagnies de rafting qui utilisent la rivière Rouge, et ces
gens-là, il y a cinq compagnies qui exploitent la rivière Rouge et qui ne rapportent pas un sou à
la Municipalité. Aucune façon d'aller chercher des taxes ou quoi que ce soit de ces gens-là.
Puis on est obligé d'entretenir ces chemins. Les 2 000 de population, c'est eux qui payent ces
1925 taxes-là. Pas pour leur propre besoin, pour le besoin des autres. Que ça vienne de l'Ontario,
des États-Unis, de Montréal, n'importe où, ces gens-là utilisent les facilités qui sont là et puis ils
ne laissent absolument rien à la Municipalité.

1930 Alors, c'est pour ça que nous, les droits acquis, dans certains cas, il faut les respecter
mais dans la question de l'eau, comme vous dites, c'est un bien public. À ce moment-là, je
crois qu'un bien public devrait être administré par le public lui-même et les municipalités sont les
représentants du public.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1935 Mais il y a aussi un coût rattaché à ça. Dans certains cas, ça peut peut-être même aller
jusqu'à des expropriations et l'État, donc les fonds publics, sont aussi mis à contribution et peut-
être pas des petites sommes. Ça peut être énorme. Alors, ça, comment voyez-vous ça? Aller
jouer là-dedans, il y a un coût aussi.

1940

M. JOE GILMORE :

1945 Madame, on vient de faire faire une étude d'impact pour rendre les chemins convenables aux normes pour ces gens-là qui veulent exploiter. Et puis on parle de millions. Alors ce n'est pas une expropriation d'un droit acquis qui va venir chambarder les choses.

1950 Quand on voit que le Ministère -- vous savez que le Ministère nous a remis les routes en 93, ils nous ont remis les routes qu'eux ont toujours entretenues puis toujours administrées. Et là, le même Ministère revient nous voir et nous dit: «Vos routes ne sont pas conformes. Puis pour les rendre conformes, il va falloir que vous dépensiez des millions.» Comment est-ce que vous voulez que 2 000 personnes dépensent des millions pour entretenir des routes qui leur serviront pas à eux? C'est des routes qui vont servir à des gens, dans certains cas, des étrangers.

1955 Alors, c'est pour ça qu'on veut s'assurer que la question de droits acquis ne devienne pas une passe universelle pour tout le monde. Parce que, en somme, tout le monde a des droits acquis, jusqu'à un certain point.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1960 Il faudrait que vous fassiez des routes à péage.

M. JOE GILMORE :

1965 Ça nous a été suggéré par le ministère des Affaires municipales, monsieur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1970 Ah! oui? Mais ce n'est pas là-dessus qu'est ma question. Est-ce que vous croyez que les MRC ont un rôle à jouer dans les questions d'eau souterraine?

M. JOE GILMORE :

1975 Je fais partie de la MRC, ça, c'est sûr, et monsieur Polisena et moi, on est allé à des rencontres avec le CRD des Laurentides où on parlait de donner le contrôle absolu aux MRC. La gestion de l'eau souterraine. Et monsieur Polisena est du même avis que moi, et notre conseil aussi, on n'est pas d'accord du tout. En somme, les MRC, ce n'est pas les gestionnaires qu'il y a dans un bureau. La MRC est composée de maires. Puis la plupart des maires dans notre MRC sont de la même opinion qu'eux veulent administrer leurs propres biens.

1980 On va vous donner un exemple. Quand on a eu le verglas dans la période la pire, les municipalités ont été obligées de se déprendre elles-mêmes. J'ai été surpris ce soir quand vous avez commencé, vous ne nous avez pas demandé où était le Canton de Grenville. Pendant la crise du verglas...

1985

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je suis au courant, je suis déjà allé faire du rafting.

1990

M. JOE GILMORE :

Ah! oui? Je prends note de ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1995

Je vous dois 0,50 \$ pour être passé sur la route.

M. JOE GILMORE :

2000

Mais pendant le verglas, les municipalités, on les a laissées à elles-mêmes pour se débrouiller. Je sais que ça a été le cas pour nous autres, puis d'autres municipalités dans la MRC d'Argenteuil. La MRC est venue jouer un certain rôle à la fin mais je crois qu'on n'est jamais si bien géré que par nous-mêmes.

2005

Et la municipalité, si elle n'est pas assez grande ou pas assez intelligente pour administrer et faire une gestion saine de ses biens publics, comme vous dites, je crois qu'on ne devrait pas être là pour représenter la population. Nous, on est là pour représenter les gens qui, eux, ont un droit acquis. C'est des résidants. Ils demeurent là. Ils ont un vécu. Et ces gens-là, en somme, c'est eux qui gèrent l'eau souterraine.

2010

LE PRÉSIDENT :

Je suis déjà allé à Grenville et dans le Canton mais je ne peux pas dire que je le connais beaucoup.

2015

M. JOE GILMORE :

Vous savez, on va changer notre nom bien vite. Pendant des années, ils nous ont toujours -- quand on parle du Canton de Grenville, on a le Canton de Grenville et le Village de Grenville, puis les gens sont mêlés. Alors, quand on dit Canton de Grenville, ils nous disent: «C'est où, ça?» Alors, nous autres, au conseil, on a décidé, on a dit: «On va changer notre nom, puis on va s'appeler: C'est où, ça?» Alors quand on va appeler à Québec, puis ils vont nous dire: «Quelle municipalité?» On va leur dire: «C'est où, ça?» Puis eux autres vont dire: «Ah! C'est le Canton de Grenville.»

2025

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, monsieur le maire, merci, monsieur Polisen. Et saluez les 1 962 autres habitants du Canton.

2030

Alors, maintenant, on va inviter le maire de Ville de Saint-Colomban. Ça aussi, c'est grand, monsieur le maire?

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2035

C'est où, ça?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2040

Bonsoir, membres de la Commission! Je me suis permis de faire quelques modifications au mémoire que vous avez. Je vous donnerai la copie corrigée tantôt parce qu'il y a eu des modifications en cours de route depuis le temps qu'il a été écrit.

LE PRÉSIDENT :

2045

Le temps que vous allez le lire, elle va s'inscrire dans la transcription. Alors, pas de problème.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2050

Alors, bonsoir! L'objectif de la présentation de ce mémoire a pour but de sensibiliser la Commission à notre bien commun qu'est l'eau. Chez nous, c'est autant pour la baignade que pour la consommation.

2055

Pour nous, la question de l'eau n'a pas comme problématique sa captation à des fins commerciales mais bon nombre d'entre nous en dépendent. Si près de 10 % des Québécois sont approvisionnés en eau potable par un puits individuel, chez nous, c'est 90 % des nôtres qui le sont. Je vous dis bien notre eau est bonne mais soumise à des contraintes qui en font une eau très fragile au niveau de sa qualité.

2060

Saint-Colomban est traversée de part et d'autre par de magnifiques rivières qui se retrouvent en fin de course dans le lit de la rivière du Nord. Je pourrais vous parler de la beauté de certains coins de notre patrimoine mais plutôt j'ai l'intention de parler ici de deux rivières qui sont porteuses d'histoire triste au niveau environnemental.

2065

D'abord, la Bunny Brook. Il y a quelques années, un promoteur a drainé les abords du ruisseau de cette rivière dans le but évident d'en faire un lac pour son développement résidentiel. C'était pratique courante un petit peu avant que je sois maire, ce qui fait deux ans de ça.

2070

Alors j'ai dû intervenir personnellement pour arrêter ces travaux dans le lit du ruisseau. J'ai averti le ministère de l'Environnement, qui a arrêté le projet pour un certain temps sur les

2075 recommandations d'un spécialiste en milieu aquatique. On a demandé des études sur les répercussions environnementales et des procédures pour réhabiliter le site. Sans véritablement avoir reçu des réponses convenables, le Ministère a émis un certificat d'autorisation pour permettre la construction d'un barrage fixe en ciment armé.

2080 Aucunement informés, les citoyens en aval de ce barrage ont été privés d'eau et ils le seront dorénavant à chaque sécheresse. Le ministère de l'Environnement n'a pas vraiment tenu compte de l'intérêt de ces citoyens.

2085 La rivière Bellefeuille, elle, qui traverse à la fois Bellefeuille et Saint-Colomban et Mirabel pour se retrouver dans la rivière du Nord, et bien, la majorité des résidants de la région ont des fosses septiques chez nous. Malheureusement pour nous, certaines fosses mal installées contaminent l'eau de baignade de la rivière Bellefeuille et les puits de surface environnants.

2090 Malheureusement, ces fosses septiques sont situées en grande majorité à Bellefeuille, même si le maire de Bellefeuille a agi dans ce dossier avec diligence afin de diminuer un tant soit peu la pollution. Je voudrais signaler ici le peu de soutien du ministère de l'Environnement dans ce dossier depuis des années, malgré les demandes répétées des citoyens.

2095 Mais un fait demeure. Le ministère de l'Environnement n'a non seulement pas agi dans ce dossier mais, en plus, ne prend plus de relevé concernant la pollution concernant les coliformes fécaux sur les lieux de la baignade au lac Cloutier et ce, depuis deux ans.

2100 Le ministère de l'Environnement nous dit qu'il a cessé de prendre ces relevés-là prétextant que la plage ne répondait pas aux critères de sécurité aquatique, entre autres - c'est des technicalités administratives - on dit: «Ça prend un lifeguard, des bouées, etc.» Le ministère de l'Environnement ferme les yeux et laisse des dizaines et des dizaines de ses concitoyens se baigner dans des coliformes fécaux sans les avertir du danger.

2105 Cette même rivière, aussi, elle abrite depuis peu une sablière. Il y a quelques années, l'ancien conseil municipal autorisait une sablière à vocation qui était locale au début, sans vraiment avoir étudié tous les impacts possibles sur l'environnement.

2110 La MRC rivière du Nord a entériné ce choix, sans savoir qu'une partie de la sablière se trouvait sur le site de la MRC de Mirabel qui prévoyait justement un développement résidentiel aux abords de cette rivière. Alors on autorise, sans trop le savoir, une sablière en pleine zone d'habitation.

2115 La demande initiale du promoteur a changé avec le temps et maintenant, il compte dynamiter pour drainer la nappe phréatique afin d'aller acquérir le maximum de sable possible. Évidemment, personne à l'époque n'a approuvé le dynamitage mais voilà que le ministère de l'Environnement l'autorise aujourd'hui, malgré tout.

Actuellement, les citoyens luttent contre les demandes répétées de promoteurs afin d'ouvrir des sablières un peu partout et souvent près des zones résidentielles. On a reçu plein de pétitions à cet effet au conseil.

2120 Aujourd'hui, parce qu'à l'époque où j'ai écrit le mémoire, l'autorisation n'était pas sortie, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui cette sablière-là a eu son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, malgré le tollé général contre ce projet de sablière. En bout de
2125 ligne, le ministère de l'Environnement n'écoute pas les citoyens. Et pourtant, la présence de cette sablière risque de causer un préjudice environnemental important au niveau de la qualité de l'eau potable pour notre approvisionnement à venir. Malheureusement, ce sera Mirabel en haut qui en souffrira le plus.

En tant que maire, j'ai pris position contre ce projet contrairement à plusieurs qui ont préféré écouter la position du promoteur dont les intérêts, faut-il le dire, sont très différents de
2130 ceux des membres de notre communauté.

Compte tenu de la position des citoyens contre le projet et de la conclusion, c'est-à-dire l'octroi du certificat d'autorisation, je constate la mauvaise santé de notre démocratie face aux intérêts particuliers d'un promoteur par rapport à ceux de la collectivité.

2135 Il est de mon devoir de maire de protéger notre population contre un tel projet. Cette décision aura par contre empiré mes relations avec le ministère de l'Environnement, vous le comprendrez bien, et sa Direction régionale: peu d'empressement à retourner mes appels; la réponse au courrier se fait dans des délais excessivement longs. En fait, un maire semble être
2140 considéré non pas comme un représentant des citoyens mais comme un empêcheur de réaliser des projets d'un promoteur.

Il y a eu une assemblée de consultation sur cette sablière-là et le promoteur nous a affirmé qu'il devait dynamiter un canal pour rabattre la nappe d'eau de près de 2 mètres. 2
2145 mètres, ce n'est pas léger comme rabattement, vous allez comprendre. Rappelons aussi qu'il n'a jamais été question de dynamitage dans la demande initiale.

Nous pensons que le fait de creuser sous la nappe phréatique pour extraire du sable mettrait notre environnement en danger, car en plus de changer l'environnement en baissant la
2150 nappe phréatique, le promoteur fera venir du matériel de l'extérieur pour remplir le fond du trou excavé. Car le promoteur, vous comprendrez, a promis de remplacer le sable par des matériaux quelconques, non précisés, afin d'exploiter un développement résidentiel éventuellement. Difficile à comprendre mais c'est dans la demande.

2155 Nous ne doutons pas de la bonne foi du promoteur mais, même avec la meilleure volonté du monde, il se pourrait qu'on retrouve du matériel contaminé, sans vraiment le savoir, dans ce remplissage-là. De plus, quel que soit le matériel employé, il ne pourra remplacer le matériel original. Les mouvements naturels de la nappe phréatique seront perturbés

2160 inévitablement et changeront son rôle dans l'environnement, perturbant ainsi la qualité de l'eau dans les environs du projet de la sablière où l'on retrouve plein de marécages.

2165 Enfin, les microfissures qui seront faites dans le roc à partir du dynamitage pourraient permettre, selon nous, le passage des contaminants causant des dommages à la nappe à long terme et contaminant possiblement des puits avoisinants.

2170 Je fais quelques brefs rappels sur la jurisprudence où on rappelle, entre autres, que dans la loi, on y définit un contaminant comme une matière solide, liquide, ou toute autre combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière que ce soit l'environnement. En ce sens, les matériaux servant au remplissage du trou laissé par l'extraction du sable sont considérés par la loi comme un contaminant. Évidemment, l'eau de lixiviation met en danger notre environnement.

2175 Dans une autre jurisprudence un peu plus loin, vous l'aurez dans votre texte, on parle que si l'activité est susceptible de porter préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune et à l'eau, elle doit être prohibée. C'est bien le cas de cette sablière qui a pourtant reçu son certificat d'autorisation, car la sablière est susceptible d'altérer la qualité de l'eau.

2180 Le terme «susceptible» contenu à l'article 20 de la Loi implique une possibilité ou un risque éventuel et non une certitude acquise après le fait. «Protéger» signifie émettre un certificat d'autorisation pour une activité à un endroit approprié, surtout pas une sablière dans un milieu résidentiel.

2185 Le dernier point concerne la problématique des aqueducs. La Municipalité de Saint-Colomban occupe depuis quelques années déjà la première position au Québec - la deuxième au Canada - en termes de croissance démographique. Ce constat est certes flatteur mais il confirme l'anarchie et le manque de planification de l'époque. L'époque où c'était le Klondike pour quelques années.

2190 Pour rentabiliser au maximum, certains ont offert des terrains plus petits et décidé d'offrir un service d'aqueduc. Les citoyens qui s'installent à la campagne ont les mêmes besoins en eau qu'en ville. Évidemment, c'est l'aqueduc de toute façon qui fournit l'eau. Sauf qu'ici, au lieu de prendre l'eau dans une rivière et la traiter pour la consommation, on puise à même la nappe phréatique. En somme, c'est un immense puits artésien collectif. Évidemment, si on remplit la piscine, arrose le gazon et lave l'auto, la demande excédera inévitablement la capacité du puits.

2195 Dernièrement, les MRC d'Argenteuil, Mirabel, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse se sont regroupées pour un projet pilote et ont ainsi cartographié les eaux souterraines de la région. Il est malheureux que Saint-Colomban n'ait pu participer à ce projet, et quand j'en ai fait mention, les fonctionnaires ont évidemment trouvé des contraintes administratives qui
2200 l'empêchait.

2205 On parle souvent de surconsommation commerciale mais il n'y a pas que l'embouteillage de l'eau qui le soit. Un développement domiciliaire peut produire le même effet. Rechercher la cause aura autant d'effet dans les deux cas, même si l'impact est moins spectaculaire pour les médias qu'une multinationale qui exploite l'eau à des fins commerciales.

Je demande au BAPE d'insister auprès du gouvernement pour inclure Saint-Colomban dans cette étude.

2210 Comme conclusion, je dirais en théorie, les droits des citoyens sont protégés selon des lois, des règlements et la jurisprudence dûment reconnue en cette matière. Il revient au ministère de l'Environnement de voir à son application pour le bien-être collectif.

2215 Comment se fait-il que la Direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement n'ait pas répondu correctement aux questions des citoyens dans le dossier de la sablière? Comme seule réponse, le directeur régional de la région Laurentides à Saint-Eustache m'écrit: «Le Ministère reçoit plusieurs milliers de demandes d'autorisation par année et il ne revient pas à l'État de payer les études environnementales de tous les promoteurs qui ont un projet à réaliser.»

2220 Je vous dirai, monsieur le président, que c'est presque gênant comme réponse. Il n'est pas question ici dans ma tête de payer les études des promoteurs mais, à tout le moins, les vérifier correctement. Si je comprends bien, il faut se fier aux études des promoteurs qui ont des intérêts souvent contraires à ceux des citoyens.

2225 Le ministère de l'Environnement devrait tenir compte également de l'avis de l'inspecteur municipal en environnement. Si le gouvernement ne protège pas les citoyens, qui le fera?

2230 Plusieurs députés de la région et même le ministre de l'Environnement ont été informés de cette problématique mais on semble plutôt s'en remettre aux décisions des fonctionnaires. On baisse les bras devant la bureaucratie, qui oublie trop souvent qu'elle doit servir les intérêts des citoyens qui paient leur salaire.

2235 Dans le Journal de Montréal de la semaine dernière, on pouvait lire que 93 % des sites où on entrepose des pneus ne sont pas conformes. En vérifiant l'état actuel des sablières, on pourrait probablement arriver aux mêmes conclusions.

2240 Dans Le Devoir du 10 décembre 97, on mentionnait entre autres que la qualité de l'eau et la protection de l'environnement figurent au premier rang des préoccupations de 98 % des Québécois. Ce n'est quand même pas minime.

2245 Je demande alors à la Commission d'intervenir auprès du Premier Ministre Bouchard pour faire respecter les intérêts des citoyens de Saint-Colomban, car aussi bizarre que cela puisse paraître, il n'y a aucun recours pour une municipalité de contester la décision d'un fonctionnaire en cette matière. On surveille bien souvent les décisions des élus mais rarement

celles des fonctionnaires. Et, pour acheter la paix, les élus souvent endossent le tout sans poser de question.

2250 Si le ministère de l'Environnement ne peut fournir une vérification adéquate à des projets soumis comme celui-là, qu'il demande un avis au BAPE.

2255 Monsieur Beauchamp, j'ai lu dans Le Devoir il y a un certain bout de temps qu'en acceptant de présider cette Commission, vous avez émis certaines craintes quant aux répercussions de ces audiences. Je partage ces craintes aussi. Mais je vous souhaite de réussir à faire réfléchir un gouvernement qui, trop souvent, pense en fonction de l'économie.

2260 À chaque fois qu'on voit un arbre, qu'on voit du sable ou encore de l'eau, on pense automatiquement à l'exploiter. C'est un réflexe très primitif d'économie. Il faut revoir cette approche et penser à long terme. On demande souvent aux élus de penser en bon père de famille et c'est ce que je compte demander à monsieur Bouchard. On parle ici de préserver ces ressources pour le bien de nos enfants et des générations futures. L'intérêt collectif doit toujours rester notre priorité. En passant, je suis très déçu du gouvernement en place qui a toujours affirmé être à l'avant-garde question d'environnement.

2265 Par ailleurs, sur le site Internet du BAPE, on peut y lire qu'en guise de développement durable, le BAPE favorise la participation du public et la prise en charge de ces préoccupations dans le processus décisionnel. Les présentes audiences sur l'eau font état d'un processus démocratique hors du commun. Tellement beau, en fait, que ça me fait peur un peu. Il est plaisant de se faire entendre mais, en bout de ligne, si le ministère de l'Environnement ne retient rien, que de temps perdu pour nous tous. Autant vous que moi.

2275 Alors, je mets le BAPE au défi de convaincre le ministère de l'Environnement d'inclure dans sa réglementation un processus de vérification de ces projets pour protéger l'intérêt collectif et aussi prévoir un recours possible pour les citoyens. Et pourquoi ne pas du même coup offrir vos services au gouvernement pour une future commission peut-être d'enquête sur les sablières, après des vacances bien méritées. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2280 Merci, monsieur le maire, de prendre soin de mon avenir. Juste une couple de choses que je voudrais nettoyer tout de suite. Si j'ai parlé aux journaux quand j'ai accepté de présider la présente Commission, je ne me souviens pas d'avoir dit que j'avais des doutes sur l'avenir. Le jour où j'ai accepté de présider, j'avais la conviction que la démarche était sincère.

2285 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Vous connaissez les journalistes.

LE PRÉSIDENT :

2290

Ah! mais ce n'est pas grave. Inquiétez-vous pas.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2295

Elle était trop facile, celle-là.

LE PRÉSIDENT :

2300

Deuxièmement, vous comprenez bien que notre Commission ne peut pas donner d'ordre au BAPE. Nous autres, on va donner un rapport au ministre et celui qui mandate le BAPE, c'est le ministre. Le BAPE n'a pas le pouvoir de prendre sur lui-même un dossier. Mais vous pouvez toujours demander au ministre d'envoyer le BAPE, ça, il y a des possibilités.

2305

Pour ce qui est du dossier sous examen, je ne vous poserai pas de question parce que je suis un citoyen de Saint-Colomban, vous êtes mon maire, et je ne veux donc pas m'embarquer dans un conflit d'intérêt. Je vais donc demander à mes collègues de poser les questions, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2310

Alors, monsieur le maire, et non pas «monsieur mon maire», certains nous ont parlé d'une fonction qui ressemblerait à la fonction de Protecteur du citoyen mais dans le domaine de l'environnement, une espèce d'ombudsman de l'environnement qui pourrait recevoir les appels des citoyens ou des municipalités concernant des décisions publiques ou des décisions de l'administration. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

2315

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2320

Très, très bonne suggestion.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2325

Et concernant les sablières, est-ce que vous avez vérifié si le Protecteur du citoyen avait juridiction pour réviser une décision du ministère de l'Environnement?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2330

C'était une des prochaines étapes parce que l'émission du certificat d'autorisation, c'est quand même assez récent, puis on essayait de voir les possibilités, mais j'avais sorti l'adresse Internet du Protecteur du citoyen pour lui communiquer ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2335 Je voudrais vérifier, je vous ramène à votre mémoire parce que, comme vous l'avez mentionné, il y avait des variantes à comparer au texte que nous avons. Avez-vous dit que la MRC du Nord a autorisé la sablière sans savoir que c'était sur le territoire d'une autre MRC? Avez-vous dit ça?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2340 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2345 Est-ce à dire que la première, c'est bien MRC du Nord ou de Rivière du Nord?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2350 Rivière du Nord.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Rivière du Nord ne connaît pas son territoire?

2355 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

2360 Non. Elle le connaît, sauf que le territoire de la sablière est à cheval sur comme deux terres. Il y en a une dans Saint-Colomban, qui est dans la MRC Rivière du Nord, et l'autre dans Mirabel. Et la consultation se fait comme un dézonage habituel. On consulte la région concernée et contiguë mais à la limite, à la frontière de l'autre MRC, on ne consulte pas. Mais s'ils ne le savent pas, ils ne peuvent pas se prononcer. Ce qui est paradoxal un petit peu.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2365 Bien, oui. Ça m'éclaire sur ce que j'avais perçu comme message. Ensuite, avez-vous dit que le fameux canal qu'on a dynamité, avez-vous dit que c'est maintenant fait?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2370 Non, ce n'est pas fait encore.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2375 Bon, d'accord. Un autre point que vous n'avez pas dit mais qui était écrit. Vous avez semblé être le seul chevalier à combattre, puisque vos conseillers municipaux semblaient avoir

pris parti pour le promoteur. Est-ce que j'ai bien lu votre mémoire ou s'il y a des modifications depuis lors?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2380

Non. Je pense que c'est une décision qui était antérieure à notre conseil actuel qui est en place depuis deux ans. Alors ils ont juste mentionné que ça ne relevait pas d'eux, c'était antérieur. C'est peut-être plus parce que j'ai un peu plus de «chien» que j'ai décidé de revenir là-dessus, puis de défendre les concitoyens.

2385

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que depuis, vous semblez avoir expliqué votre préoccupation, je dirais, environnementale, est-ce qu'il y a eu du chemin de parcouru au niveau de l'information auprès de vos collègues du conseil?

2390

M. ROLAND CHARBONNEAU :

Bien, vous savez, comme je disais tantôt, on peut prendre la réponse bête et méchante. Comme à un moment donné, ça commence par un accusé de réception du ministre. On dit: «On a bien reçu... on prend note de vos préoccupations. C'est à l'agenda du ministre.» Mais si on ne revient pas à la charge, le ministre, il l'oublie, puis il passe à autre chose. Alors, il y en a qui acceptent cette réponse-là, puis il y en a qui ne l'acceptent pas, puis qui continuent.

2395

2400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et, selon vous, ce genre de relation a fait en sorte que ça n'aide pas à la sensibilisation au plan environnemental.

2405 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Non. Sauf que si on veut que ça se fasse, il faut que quelqu'un le fasse.

2410 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que dans le cas de la Municipalité de Saint-Colomban, je pense que vous avez mentionné une proportion de 90 % de puits individuels...

2415 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Oui.

2420 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... y a-t-il une portion de votre municipalité qui a une sorte de réseau?

2425 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Oui.

2430 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et vous puisez cette eau dans l'eau souterraine?

2435 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Exact. Et on a des problèmes.

2435 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors ça m'accroche pour vous poser une question, un élément du mémoire de RÉSEAU environnement. Est-ce que vous étiez dans la salle au moment où RÉSEAU environnement était devant nous, tout à l'heure, au tout début?

2440 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Non, malheureusement, je suis arrivé à la fin.

2445 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors, RÉSEAU environnement souhaite que dans un avenir - bon, on ne le définira pas pour le moment entre nous ici à l'heure qu'il est - mais que chaque municipalité puisse, par une sorte de formulaire, faire un état de la performance de son réseau, lorsqu'il y a réseau. Et la question, je me souviens de leur avoir posé la question: est-ce que, pour vous, ça vaut pour les toutes petites municipalités en plus que pour les grandes? Et ce que j'ai perçu de la réponse, c'était oui, mais peut-être avec moins de critères ou de paramètres à combler dans un premier temps, de la part des petites municipalités.

2450
2455 Alors j'aimerais ça savoir d'un maire d'une petite localité, qu'est-ce que ça signifierait pour vous de devoir, pour la portion de réseau qui est un réseau d'aqueduc chez vous, faire régulièrement une évaluation de l'état de ce réseau, et de l'entretien et de sa capacité et de son évolution.

2460 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

C'est un processus qu'on est à mettre en branle, de donner la gestion de l'aqueduc à une firme, comme formule clé en main, si on veut, qui assure une étude au niveau de la qualité mais aussi au niveau de la quantité d'eau du réseau.

2465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous avez peut-être un inspecteur municipal ou si vous vous fiez à l'inspecteur qui est à la MRC? Comment ça fonctionne?

2470 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

2475 Non. On a un inspecteur en environnement qui va comme confirmer les allégations de cette firme-là. C'est parce que c'est quand même un travail assez laborieux pour une petite municipalité. Si on confie ça à l'interne, ces personnes-là ne peuvent plus s'occuper d'autre chose, à ce moment-là. C'est assez impliquant comme travail. Si on met l'inspecteur de l'environnement sur ce dossier-là, il ne fera plus autre chose. C'est pour ça qu'on préfère le donner à l'externe.

2480 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Donc, vous avez donc délégué ça.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2485 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2490 À part l'inspecteur, je dois comprendre que vous n'avez pas d'employé qui travaillerait...

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2495 C'est-à-dire qu'il y en a un qui va comme aller superviser les commentaires, l'analyse qu'on a de la firme, juste pour vérifier, finalement, si effectivement c'est bien ce qu'ils avancent, mais ce n'est pas lui qui -- il va juste comme faire une vérification pour confirmer ou infirmer, si on veut.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2500 Vous avez délégué la totale gestion? Qu'est-ce que vous avez délégué exactement? Le réseau vous appartient?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2505 Oui, il appartient. C'est la gestion qui a été déléguée.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2510 Seulement la gestion.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

Oui.

2515 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et vous avez procédé comment? Vous avez fait un contrat?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2520 C'est nouveau. On vient tout juste de... on est à le mettre en branle. C'est que c'est relativement nouveau. Je pourrais difficilement vous donner des résultats pour l'instant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2525 Mais jusqu'à présent, qu'est-ce que vous faisiez?

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2530 Il y avait une firme extérieure mais elle faisait juste comme l'entretien, si on veut. Puis on n'a pas eu les résultats escomptés. On a dû remercier la firme pour trouver une alternative. Puis quand on a décidé de le faire à l'interne, c'est quand même assez laborieux, on a peu d'employés, c'est pour ça qu'on a décidé de donner la gestion, si on veut, clé en main.

2535 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Voilà. C'est ce que je voulais savoir. Vous ne vous sentez pas la capacité au niveau de vos ressources...

2540 **M. ROLAND CHARBONNEAU :**

Non. Non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2545 ... de le faire.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2550 Non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2555 Et pour le montant de ce contrat, pourquoi n'avez-vous pas pris la décision de le laisser au secteur public? C'est-à-dire, peut-être engager des gens. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. ROLAND CHARBONNEAU :

2560 Enfin, c'est une firme qui a fait ses preuves dans d'autres municipalités. Parce que, finalement, ça fait peut-être un an qu'on avait des problèmes avec la firme qui vérifiait l'entretien. Ils ne faisaient pas bien leur travail. Alors j'ai vérifié avec des collègues maires ailleurs, puis on m'a suggéré une firme qui était spécialisée dans ce domaine-là. Puis elle a fait ses preuves. On a été vérifier, puis c'était bien ailleurs.

2565 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que vous savez que plusieurs s'objectent à la privatisation ou à la délégation de la gestion des services d'eau.

2570

M. ROLAND CHARBONNEAU :

Oui.

2575

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, c'est pour ça que je vous posais cette question.

2580

M. ROLAND CHARBONNEAU :

Parce qu'un réseau d'aqueduc comme on a chez nous, on la capte directement sur la nappe phréatique, il n'y en aura plus d'autres. Ce n'est pas très concluant. C'est une vision des développeurs parce qu'évidemment, c'est plus rentable pour eux d'avoir des petits terrains à 16 000 pieds, sauf que notre richesse, pour nous, c'est la nature. C'est pour ça qu'on va s'en tenir à des terrains de 33 000 pieds. Alors, chacun a ses bébelles chacun dans sa cour. Ça va bien.

2585

Parce que l'aqueduc, c'est un fiasco. On a beau mettre la police là-dessus, puis mettre des amendes, on se donne comme un drôle de comportement, parce que les gens, il y a beaucoup de délation, puis c'est compréhensible aussi parce qu'il y en a qui abusent. Alors, ce n'est pas très concluant. C'est pour ça qu'on veut mettre fin à tout ça. Actuellement, on est quand même pris avec deux, trois réseaux. Il faut les garder puis essayer de les gérer le mieux possible.

2590

2595

LE PRÉSIDENT :

Je me tourne la langue sept fois avant de poser quelque question sur ma municipalité. Merci beaucoup.

2600

On arrive au droit de rectification. Est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été fausses par rapport aux faits ou données? Non.

2605

Alors, il me reste à vous remercier. La Commission va siéger lundi prochain à Ville de Laval et ensuite elle siégera à Montréal, et à Montréal, il y a quelque chose comme 90 mémoires qui nous attendent. Nous devrions terminer vers le 7 ou le 8 décembre et, après, il restera à produire le rapport et, normalement, notre Commission devrait finir son mandat le 15 mars et remettre son rapport au ministre. Et selon la loi, le ministre est tenu de rendre le rapport public. Il y a un délai, je pense, c'est de 45 jours, dans lequel il doit rendre le rapport public. Donc, tenez-vous aux aguets, et quand le rapport sera rendu public, vous vous adresserez au Bureau d'audiences publiques si vous en voulez copie, et sans doute qu'il sera disponible sur le réseau électronique. Alors j'espère qu'on n'aura pas trop trahi vos espérances. Merci beaucoup et bonne chance!

2610

2615 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2620

LISE MAISONNEUVE, s.o.